

Chapitre IV

Copie des lettres échangées de juin 1683 à décembre 1702.

a) fi 12 juin au 12 février 1698

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 12 juin 1683.¹

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, volume 51 p.2.
Inventaire. La consécration prochaine d'Ostervald est hâtée pour éviter aux futurs ministres de la Principauté de signer la *Formula Consensus*.- Ostervald fait savoir aussi qu'il s'interroge sur une nouvelle manière de catéchiser- Des raisons possibles de l'apostasie de Mr. de Muhis.

Monsieur,

Je sais que des affaires importantes vous occupent continuellement, je prends cependant la liberté de vous écrire, pour vous demander la continuation de votre bienveillance et l'assistance de vos avis. Vous qui avez eu tant de bonté pour moi pendant mon séjour à Genève,² j'espère que vous ne le trouverez pas mauvais. Je suis, Monsieur, sur le point d'être reçu au saint ministère, en trois semaines d'icy. La mort de nos pasteurs et les persécutions que nous fait la Suisse [germanophone] pour nous faire signer, obligent la compagnie de nous dépêcher, car nous savons de bonne part, qu'on a donné avis à Berne, que quelques proposans se présentent, et que sur cet avis, on a résolu d'écrire fortement en notre Classe. Mais on détournera aisément le coup.

Au reste, Monsieur, je vous supplie bien humblement, de me dire votre avis sur la manière de catéchiser que vous approuvez le plus, et de m'indiquer quelques auteurs, s'il y en a, qui s'y prennent comme il faut. Cela m'embarrasse d'autant plus, que nous n'expliquons pas ici le Catéchisme de Calvin, mais le petit catéchisme du Palatinat. Je souhaiterois fort aussi, Monsieur, de savoir de quelle manière il faut expliquer et diviser les textes qu'on prend dans les Psaumes. Ordinairement ce qui a été dit dans la première partie du verset est répété dans la seconde, tellement qu'il n'y a presque aucun lieu de diviser le verset. Il me semble qu'on pourrait s'en dispenser, mais cependant il faut garder de l'ordre.

L'apostasie de Mr. de Muhis vous a sans doute fort surpris. On m'écrit les raisons de son changement. Ce que j'y vois de plus apparent, c'est qu'

¹ La réponse de Tronchin à cette lettre n'a pas été conservée .

² Rappelé d'urgence de France, où il terminait ses études académiques (son père étant au plus mal), Ostervald, après les obsèques, s'en fut à Genève suivre, pendant trois mois, les cours de L. Tronchin. C'était en 1682. Nous avons dit ailleurs combien ce court séjour fut déterminant pour la formation intellectuelle du jeune neuchâtelois.

on me marque que ses jeusnes, trop longs et trop fréquents, et son trop grand acharnement à l'étude, lui ont troublé l'esprit, aussi bien que les louanges qu'on lui donnoit de toutes parts. Il a fait un petit livre de l'insuffisance de l'Ecriture sainte, mais il n'est que manuscrit.

Pardonnés, Monsieur, à mon importunité. La bienveillance, que vous m'a-
-vés² témoignée, m'a donné la hardiesse de vous escrire. Souffrés³ aussi,
Monsieur, que dans la suite, je vous demande vos avis sur mes études.

Tous Messieurs nos pasteurs, et particulièrement Mr .Chaillet et M. Prin-
-ce, vous font leurs très humbles baisemains.³ Pour moi, je conserveroi
toute la vie une profonde vénération pour vous. Je finis, Monsieur, en
vous demandant toujours l'assistance de vos prières.

Je suis, avec la dernière soumission, Monsieur,

vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signée : Ostervald

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 17 décembre 1683.

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol 51, p.4 .
Inventaire : Neuchâtel vit en paix avec ses voisins: la France de Louis XIV et la
Suisse de la *Formula Consensus*. Les collectes en faveur des protestants expulsés de
France posent problèmes. L'administration politique et l'ecclésiastique se chevauchent
ici et là. Ostervald découvre sur le terrain le fonctionnement des consistoires ecclésiastiques
-stiques d'une part, et seigneuriaux de l'autre. Il semble songer déjà à de possibles ré-
formes. Il demande encore à Tronchin, de le conseiller dans la poursuite d'études de
critique historique, sur les traces de Cameron et de Wendelin, commentés en son
temps par Tronchin). Il fait savoir, enfin qu'il a décidé de se mettre à l'étude du
chaldaïque, avec des idées de réformes du culte et des sentiments en tête ?⁴ La *formula
Consensus de 1696* défendait l'étude des textes en chaldaïque (pour éviter toute
conflit avec l'orthodoxie de commande avec les doctrines non accordées à celles de la
Grande Eglise, comme la Trinité.

Monsieur,

Comme je me fais gloire de l'amitié dont vous m'honorés, et que j'auroi
toujours besoin de vos conseils, aussi je prens la liberté de vous escrire
pour vous demander la continuation de votre bienveillance et de vos
avis. J'ose mesme espérer que vous ne le prendrés pas en mauvaise part.

J'ay toujours appris avec joie, par le moyen de Mr. Chamier, que vous é-
tiés en bon état, et même que vous aviés eu la bonté de vous souvenir de
nous dans une de vos lettres. Nous sommes, Monsieur, par la grâce de Di

³ Ostervald transmet mes *baisemains* de Ms. Prince et Caillet. Le *Furetière* de 704 rappelle, qu'au féminin, cette
formule de politesse dit : qu' 'un homme est venu à de belles biasemains, pour faire ou demander quelque chose,
pour dire qu'il a esté contraint par la nécessité de venir faire des soumoumissions pour l'obtenir. Au mascu-
lin pour dire : faire des recommandations ou des civilités à quelqu'un. Ostervald n'use guère de cette formule de
politesse. Tronchin en fait abondant usage.

⁴ On verra, tout au long de ces lettres, que les deux réformes se justifient mutuellement.

-eu, dans une profonde tranquillité, et on ne nous moleste ni du costé de la France, ni du costé de la Suisse. Il y a quand même une chose qui embarrasse fort notre compagnie (sur laquelle je désirerois fort que vous eussiez la bonté de me dire votre avis). C'est touchant la collecte qui se fait pour nos frères persécutés. On l'a faite en ville, sous l'autorité de notre Magistrat, mais quand il s'est agi de la campagne, où le Prince seul est reconnu pour maistre, on n'a su comment s'y prendre. Comme c'était aux pasteurs à en répondre, les uns vouloient qu'on le fit avec la permission du Prince, d'autres, voyant bien qu'il ne l'accorderoit jamais, vouloient que chaque Pasteur, dans son Eglise, alla de maison en maison, et qu'ainsi là chose se feroit sans éclat. Enfin, on résolut d'en parler au Gouverneur, non pas pour en demander la permission, mais simplement pour lui en donner avis. Le gouverneur répondit qu'il en es^{cr}iroit en cour, et ainsi on s'est malheureusement engagé, et on court risque d'avoir empêché la collecte générale par tout le pays. Nos Messieurs ne savent qu'entreprendre, et ils sont fort embarrassés.

Ver scilicet

Il y a une autre chose pour laquelle je vous supplie, Monsieur, de me dire votre sentimen, c'est sur nos consistoires. Il y en a de deux sortes : les uns sont établis comme en France, c'est-à-dire qu'on choisit des gens de bien du pays, sur lesquels le Ministre préside. Mais il y a trois endroits du pays où il y a des consistoires qu'on appelle seigneuriaux. Dans ces consistoires, l'officier du Prince, assisté de deux autres officiers, qui y assistent de la part du Prince, mais qui n'ont point été choisis pour Anciens. Il y a ensuite deux Pasteurs et trois Anciens. Il y a encore ceci, c'est que lorsqu'un pécheur est rebelle, ce consistoire-là le condamne à la prison. Mais le chastiment ordinaire contre (..?..) est une somme d'argent, qui est pour le dissné des gens qui ont assisté au Consistoire. Cette manière de gouverner l'Eglise est assez singulière. On aurait envie de l'abolir, et peut-estre la chose se fera-t-elle. Je souhaiterois fort, Monsieur, de savoir si vous l'approuvés.

J'étudie, autant que j'en puis avoir le tems, vos remarques sur Vendelin et Cameron. C'est ce à quoi je m'applique uniquement, de même que Mr. Prince. Je m'attache aux langues, et comme j'ay envie de cultiver mon hébreu, je vous prie, Monsieur, de me dire quel livre je pourrais lire pour apprendre le Chaldaïque. Nous n'avons personne ici qui put m'éclaircir là-dessus. Ayés la bonté de pardonner à mon importunité, et de me continuer l'honneur de votre bienveillance. Monsieur Chaillet et Monsieur Prince me chargent, à cette heure mesme, à vous assurer de leurs respects.

Je suis toujours avec une soumission inviolable, Monsieur,
votre très humble et très obéissant serviteur

signée : Ostervald

-Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 8 février 1684

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.6

Inventaire : Résultat de la collecte à Neuchâtel en faveur des protestants français persécutés. Ostervald demande conseil pour l'achat de livres. - En P.S. salutations d'une poignée de pasteurs du Pays de Neuchâtel.

Monsieur,

J'aurois déjà répondu à la lettre que vous me faites l'honneur de m'escire dernièrement, si je n'avois attendu nostre Assemblée d'hier pour savoir ce qu'on résoudroit touchant la collecte. Nos droits estant tels, que le Prince est obligé de nous maintenir dans l'exercice de tout ce qui regarde la Religion et la discipline, puisque le gouvernement [de l'Eglise] est protestant. On avoit résolu de passer outre, soit que le Prince y consentit ou non. Aussi le Prince le reconnaissant, n'empeschera pas la collecte. La réponse de la Cour a esté, qu'on fermeroit les yeux à ce qui se feroit à cet égard. Les ménagements qu'on garde avec le Roy font que le Prince n'autorise pas ouvertement cette collecte, car autrement il y est obligé. Lors- qu'il s'agit d'un jeusne, cest luy qui fait publier un amendement par tout le pays, pour le faire observer, pour que ce jeusne se fasse à l'occasion des persécutions de France. Comme au dernier jeusne que nous avons célébré, les pasteurs exhorteront en chaire à la charité, puis chaque pasteur, dans son Eglise, avec un Ancien et un Chef de la Communauté du lieu, ira quester de maison en maison.

La collecte de la ville seule se monte à deus mille cinq cents francs, sans compter quatre cents francs que la Classe donne, et 70 écus que l'on a donnés à un marchand de la Religion, qui a passé par toute la Suisse. On d -na lundi à Mr. Sagnol, qui prescha icy, dimanche passé, quarante écus. outre la collecte, et vint écus à des Gentilshommes qui l'accpompagnoyent. Voici Monsieur, à quoy se monte nostre collecte. Si vous ne le trouvés pas mauvais, je vous ferois savoir, Monsieur, à quoy reviendra celle du país.

Au reste, Monsieur, si j'osois espérer une faveur de vous, je vous supplie -rois bien humblement de vouloir bien jeter les yeus sur ce petit catalogue de livres, que je vous envoie, et de faire une petite marque à costé de ceus que vous me conseillés de garder. J'avoue, Monsieur, que je ne prens pas trop de liberté, mais j'espère de vostre bonté, que vus ne le prendrés pas en mauvaise part. Ce qui m'oblige à vous demander cette grâce, c'est que je suis chargé d'un grand nombre de livres. Je ne souhaite de retenir que les bons, surtout en matière de commentaires, qui embarrassent presque tout prédicateur, plus tost que de luy servir. Je ne spécifie pas les livres que je sais que vous approuvés, non plus que ceus que je connois déjà pour n'estre pas des meilleurs, mais seulement ceus

que je ne connois pas bien. Je vous prie encore une fois, Monsieur, de souffrir mon inopportunité à cet égard. Je feroi gloire de trouver les occasions de vous rendre mes très humbles services. Faites-moy la grâce d'estre persuadé, que vous aurés toujours en moy une personne qui vous est entièrement acquise, et qui vous regardera toujours avec une singulière vénération, comme estant, Monsieur

vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signée : Ostervald

Messieurs Girard, Chaillet, Prevost et Prince, vous remercient, Monsieur, de l'honneur de vostre souvenir et vous assurent de leurs respects.

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 23 avril 1689.

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.8.

Inventaire : Lettre de condoléances au lendemain du décès de Mme Ostervald, Mère.

Monsieur et honoré frère

J'ai appris avec beaucoup de déplaisir, la perte que vous avés faite de Madame Ostervald, vostre mère. Je connoissois de réputation sa vertu, et je savois la tendresse qu'elle avoit pour vous et l'amour réciproque que vous lui portiés. Ce qui ne me permet pas de douter que vous n'ayés été fort sensible à cette triste séparation. Mais vous savés aussi, Monsieur, de quelle manière il faut regarder ces événements.⁵ Il seroit superflu de vous alléguer le bonheur dont elle jouit, et auquel l'affection que vous aviés pour elle vous doit faire prendre part. Je me contenteroi de vous dire que vous avés plus de sujet de bénir Dieu de ce qu'il vous l'a conservée jusqu'à un âge où elle ne vous était plus nécessaire, que de vous étonner de ce qu'il l'a retirée. Il ne faut que regarder l'infirmité de la vie humaine, et le malheur d'une infinité de familles, qui perdent leur père et mère dans le bas âge, pour reconnaître combien ceux qui sont capables de se conduire d'eux-mêmes lorsqu'ils sont abandonnés, sont redevables à Dieu. Et quand d'ailleurs vous considérez la douceur que vous avés dans votre propre maison, vous trouverés qu'il n'y a rien de plus juste que de vous soumettre paisiblement à la volonté de Dieu. Vous faites sans doute plusieurs autres réflexions raisonnables, aussi ne vous toucheroi-je celles-ci que par le désir que j'aurois de contribuer à vostre consolation, quoique je m'assure que vous tirés de vostre piété tout ce qui est nécessaire pour adoucir votre douleur et de rétablir la joie de vostre esprit, que des accidents de cette nature sont incapables de beaucoup troubler. Je prie Dieu qu'il répande abondamment son esprit en vous, et vous supplie d'être persuadé que je prendroi toujours grande part aux biens et aux

⁵ La foi fait appel à la raison raisonnante pour tenir ferme et espérer.

maux qui pourroient arriver, estant sincèrement aussi fortement que je suis

Monsieur et très honoré frère,
vostre très humble et très obéissant serviteur
signée : Tronchin

- Lettre de mai 1691 de J. F. Ostervald à L. Tronchin, non datée. ⁶

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.10
Inventaire, Résumé d'une lettre de Mr. Chamier de Dort. Echo des querelles qui opposent P. Jurieu et P. Bayle. Ces querelles portent tort à la cause de la Réformation. Nouvelles aussi de Ms. de Superville, d'Autun, Turretin, Peytier, Le Clerc, Benoit. Mr. Chamier résume les mouvements d'une bataille navale qui aurait entraîné une perte de quinze millions en navire.- Nouvelles encore du beau-frère de Mr. Chamier, suspendu de ses fonctions.- On vit paisiblement au Pays de Neuchâtel, tout en craignant la France, *tant qu'elle ne sera pas battue*.- La Compagnie des pasteurs s'enfle de ministres *ignorants et vicieux*.- Mr. Chaillat est le seul honnête homme que l'on puisse opposer à Mr. Boyve, candidat au Décanat. Ce dernier est un très jeune ministre, *pour ne pas dire autre chose*.

Monsieur et très honoré Père,

Il y a longtemps que je me serois donné l'honneur de vous escrire, si je n'avois été retenu par la considération de vos occupations. Mais la lettre que je viens de recevoir de Mr. Chamier, où il me prie de vous donner de ses nouvelles, m'a déterminé à le faire. Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous assurer de mes respects. La lettre de Mr. Chamier est écrite de Dort, du 15^o ou 25^o de juin. Il me marque que les vents ne luy avoient encore pas permis de partir pour l'Angleterre, et qu'en attendant il avait vu les principales villes de Hollande. Je pense, Monsieur, que vous ne trouverés pas mauvais que je vous fasse part de ce qu'il m'écrivit y avoir vu.

A Rotterdam, il vit Mr. Bayle, pendant trois heures. Mr. Jurieu lui a fait de grosses affaires. Il l'accuse d'être l'auteur de l'*Avis aux Réfugiés*, et d'avoir part dans le projet de paix de Mr. Gondet de Genève. Il y a, dit Mr. Jurieu, une cabale qui s'étend depuis Genève jusqu'en ces provinces, qui est composée de gens vendus à la France, et qui taschent de détruire la Réformation. Il croit Mr. Bayle [en être] un des principaux auteurs. Mr. Bayle a fait depuis peu une réponse à toutes ces accusations, où il se justifie parfaitement. Il y aurait une fort grande inimitié entre ces deux grands hommes.

Il a vu Mr. de Superville qui lui a fait milles amitiés, et qui voulut mesme le faire prescher. [Il a vu] Mr. Turretin, Mr. d'Autun, Mr. Peytsier ...?...

⁶ Pourrait être de mai 1691.

⁷ Parent de Tronchin et ancien ministre au pays de Neuchâtel.

Mr. Le Clerc et sa femme.⁸ Ce dernier en est aux Actes de Hammond. Il se mettra ensuite tout de bon à la Bible, dont nous avons vu le spécimen. Mr. Benoit écrit l'histoire de nos Eglises. Mr. Chamier ajoute qu'il ne pas -se pas pour fort honneste homme. Il me marque encore, que personne ne doute que M. Jurieu ne soit l'auteur des *Soupirs de la France*, et que l'auteur des *Affaires sur le Tems* est de Mr Tronchin.

Il dit qu'on parle d'une prise de soixante vaisseaux marchands anglais, par quatre capres français⁹ et que la perte est estimée à quinze millions. Voilà, Monsieur, à peu près, ce qu'il y a dans la lettre de Mr. Chamier qui mérite de vous estre escrit.

J'oublois de vous dire qu'il est dans le dessin de quitter Dort pour se rendre ...?... Il ne dit rien de la suspension de son beau-frère. S'il l'avait sue, il aurait supprimé ses écrits qui ne sont bon à rien, et se serait épargné bien des chagrins.

Nous vivons assez tranquillement dans ce païs, bien que la...?.. soit grande, et que le voisinage de la France nous donne quelques inquiétudes, tant que nous ne la verrons pas abattue.¹⁰ Les affaires de nostre Compagnie ne vont pas fort bien, et elles iront encore plus mal cy-après, si on vient à bout de fourrer dan le ministère des gens ignorants et vicieux. On reçoit souvent de grandes mortifications, et si l'affaire du *Consensus* revient sur le tapis, il faudra se résoudre à en subir le joug. Tout est plein de gens qui font des partis pour s'avancer au préjudice des autres. Il n'y a personne en état de leur résister. Nous regardons Mr. Chaillet comme le seul homme à leur opposer. Mais vous pouvés juger, Monsieur ce qu'il y a à espérer, [lors qu'un] certain Mr. Boyve, le plus jeune pasteur de la Classe, pour ne pas dire autre chose, l'emporte sur Mr. Chaillet pour le Décanat. J'ai cru que ce petit détail de nostre estat ne vous ennuieroi pas, sachant que vous prenés quelques intérêts en nos affaires.

Je vous demande, Monsieur, la continuation de votre bienveillance, et je me recommande à vos bonnes prières. Tous les honnestes gens qui exercent le saint ministère en ce païs, prient Dieu pour votre conservation. C'est ce que je fais en mon particulier, estant avec un zèle et un attachement inviolable, aussi bien qu'avec respect

Monsieur et très honoré Père,
votre très humble et très obéissant serviteur
signée : J .F. Ostervald

⁸ Cette lettre, et bien d'autres, témoignent des relations constantes qu'Ostervald et Tronchin entretenaient avec la diaspora du protestantisme francophone en Europe septentrionale.

⁹ *Vaisseaux armés en guerre pour sortir en course* (Furetière).

¹⁰ Cette guerre des Flandres visait l'éradication des Eglises protestantes d'Europe. C'était une guerre de religions non une guerre de conquête territoriale.

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 22 juin 1691

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.12

Inventaire : Cette réponse à la lettre précédente montre combien Tronchin était attentif aux débats théologique et religieux qui se déroulaient publiquement aux Pays-Bas. Ostervald était persuadé, lui aussi, que l'avenir de la Réformation allait se jouer dans les Pays du Refuge de l'Europe septentrionale.

Monsieur et très honoré frère,

Je vous rend très humbles grâces des particularitez que vous m'avez apprises du voyage de Mr. Chamier. J'espère qu'il sera heureusement arrivé à Londres. J'ai vu les livres de Messieurs Jurieu et Bayle. Quelle pitié que des gens de cette réputation se déchirent sous les yeux de toute l'Europe comme des crocheteurs feraient en des ..?.. Quelle pitié qu'on n'ait pas arrêté leur plume avant que de donner ce scandale à nos Eglises ! Quel avantage n'en tirera pas le clergé de France, pour décrier nostre religion dans l'esprit de *nouveaux convertis* [hier encore protestants], comme on parle, et pour rendre nostre religion ridicule et odieuse aux vieux papistes. Les beaux extraits qu'ils vont faire, et publier, des injures qu'ils se disent, pour faire voir entre quelles mains est nostre religion. Les Synodes foudroient les particuliers pour quelques sentimens qui ne gesnent personne, et on supporte des gens qui scandaliseront tout le monde. Mais voilà comme va le genre humain: l'ignorance, l'intérêt et la passion font la plupart des jugements. Il ne faudroit pourtant pas croire réformer les gens à cet égard. Le monde est toujours allé ainsi depuis douze ou treize siècles, et ira encore apparemment jusqu'à la fin du monde.

Je voudrais que la traduction du Hammond fut déjà achevée. Ses oeuvres sont si estimées par les Anglais, que je désire fort de les voir. J'avois déjà ouï asssurer que Mr. Juieu était l'auteur des *Soupires de la France*, je ne saurois estre celui sur les *Affaires du Tems*.

Nous n'avons pas appris la perte des vaisseaux hollandais dans un aussi grand nombre. Les François n'en disent pas la moitié, ce qui me fait croire que la chose ne va pas aussi loin que Mr. Chamier a escrit.

Je suis bien de votre avis que Mr. Huet ne devrait jamais avoir ...?.... pour la Tolérance. Quand les choses ne font que perdre les personnes, sans pro-curer du bien à d'autres, on ne doit pas se faire des affaires.

Je pense que les gens de bien, qui sont en petit nombre dans une Compagnie, ont raison. Ils sont même obligés de faire ce qu'ils peuvent, par des soins tranquilles et sages ...?... des moins de gens éclairés et de vertus, et pour en écarter les ignorants et les vicieux. Quand on ne peut en venir à bout, il faut prendre patience et faire toujours doucement ce que l'on peut, pour le bien de nos Eglises. C'est assez de n'avoir rien à se reprocher, encore que le torrent l'emporte. Il ne faut jamais cesser de faire son

devoir. Dieu ne nous jugera pas par les événements, mais seulement par nos propres conduites, et c'est beaucoup faire que d'empêcher le débordement du mal.

Je suis fasché que l'on n'ait pas rendu justice à Mr. Chaillet. C'est un mauvais signe pour ceux qui en ont ainsi usé. Mais il ne faut pas se décourager pour cela. Souvenons-nous toujours de ces rebelles, toutefois mon salaire est par devers mon Dieu.

Je ne saurois vous dire ma joie d'apprendre que l'on reconnoît votre mérite à Neufchâstel. Je prie Dieu qu'il vous conserve une très longue vie, et qu'il vous comble, vous et votre famille, de ses plus riches bénédictions.

Je suis, Monsieur et très honoré frère

vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signée: Tronchin

- Lettre de J. F. Ostervald à L Tronchin, du 26 mai 1692

Original autographe : BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.14 Inventaire. L'annonce de la nomination probable de Mr. Chamier, à l'Eglise Wallone de Londres et cuisine ecclésiastique. - Ms. Turretin., Galatin et Jacot Chamier se trouvent tous à Londres.¹¹ *La bataille doit est menée en France au plus tost* [?]. Une visite mystérieuse de l'Ambassadeur de France, qui fait jaser en Suisse. - L'élection à Neuchâtel de Mr. Chaillet comme doyen. La nomination à Neuchâtel de proposants une foire d'empoigne ? - Ostervald rapporte-t-il toutes ces particularitez à Tronchin, pour conforter ses projets de réformes ?

Monsieur et très honoré Père,

J'ay receu une lettre de Londres, où Mr. Chamier me prie de vous faire part de ce qu'il m'escrit. J'espère que vous ne trouverés pas mauvais, que je m'acquitte de cette commission et qu'en mesme tems je vous assure de la continuation de mes respects. Monsieur. Chamier m'écrit qu'il a manqué d'estre pasteur dans l'Eglise Vallone de Londres. Voici comment la chose s'est passée. Cette Eglise jetta d'abord les yeux sur Mr. de Supervil-le. Qui refusa de venir, parce qu'on le retint à Rotterdam. Ensuite on proposa Mr. Le Blanc de la Rochelle, qui est à Hambourg (collègue de Mr. de la Conseillère) et Mr Le Page. Quelques tems après il fallut choisir un ministre dans Londres, et on jetta les yeux sur un Mr. Roussillon et sur Mr. Chamier. Ils preschèrent tous deux, et on ne tarda pas à distinguer Mr. Chamier, à ce qu'il me dit luy-mesme (surtout à l'égard de la conduite). Le 20° d'avril, le consistoire composé de 42 personnes, proposa douze ministres. On en exclut huit, il en resta quatre, à savoir : Blanc de la Rochelle, un autre Mr. Blanc qui est à Londres, Ms. Roussillon et Cha-

¹¹ Les relations curieusement triangulaires entre les Chamier Ms. Tronchin et Ostervald refait surface tout au long de cette correspondance. Tronchin proche, parent des Chamier, semble froissé, parfois, de la correspondance d'Ostervald avec la veuve de Mr. Chamier, On l'appelait, selon l'usage du beau pays de France : Mademoiselle.

mier. Ces quatre furent réduits à trois. Mr. Blanc de Londres fut exclu, en sorte que Mr. Blanc de la Rochelle et Chamier restèrent en élection. Ce dernier fut soutenu par les trois premiers ministres, les premiers Anciens, et par les amis de Mr. Roussillon. Mais une brigue tramée par un ancien Rochelois, donna la pluralité des suffrages à Mr. Blanc. Mr. Chamier se plaint d'avoir esté trahi par une personne en qui il se fioit, dit-il à, un ministre, et qui de plus est un de mes parents, mais cela soit dit entre nous, ce sont ses propres paroles. Il ajoute qu'il ne connoist qu'un seul ancien dans ce consistoire, et qu'il n'avoit fait parler à personne. Mais pour peu qu'il eut travaillé, il eut réussi. La chose en valoit la peine. Les plus vieus ministres de cette Eglise ont 500 écus, et les autres 900. Il espère pourtant d'obtenir cette place à la première ouverture, et mesme, comme Mr. Blanc ne viendra peut estre pas, à cause de son peu de santé, il pourra bien estre choisi à son défaut. Il en parle comme d'une chose qui lui est imaginable, si Mr. Blanc ne vient pas. Ce Mr. Blanc est un homme violent, impérieux et zélé pour l'orthodoxie. Ce qui fait que trois de ses collègues ne le souhoitent pas. Le quatrième, qui est élève de Mr. Jurieu a remué ciel et terre pour l'avoir, en faisant semblant de servir Mr. Chamier. En attendant l'arrivée de Mr. Blanc, Mr. Chamier prescha dans l'Eglise Vallone. On avoit parlé de Mr. Lenfant, mais le pajonisme l'a fait rejeter bien vite. Mr. Abadie prétendoit aussi à cet emploi, ... ?... dit Mr. Chamier, qui lui fut préféré.

Pendant que Mr. Chamier espéroit de parvenir à l'Eglise Vallonne, on lui offrit celle de Dublin. Mylord Gallovaï lui fit escrire pour cela, offrant 50 pièces de pension. Mais les amis de Mr. Chamier ne lui conseillèrent pas d'aller en Irlande. Le país est si ruiné qu'il ne sera pas rétabli de deus ans. Il y fait beaucoup plus cher à vivre qu'à Londres, quoi que les vivres ayent haussé du tiers dans cette ville, depuis un an.

Mr. Chamier attendoit à Londres, Ms. Turrettin, Saladin et Jascot. De la manière qu'il en parle, ils doivent y estre à présent. Il a quatre pensionnaires, entre lesquels il y a le fils d'un archevesque d'Irlande. Sa femme se porte bien. La cadette de ses soeurs est toujours à la campagne. L'ainée va chés Mylord Sunderland, où elle gagnera 50 écus par an, en faisant de la tapisserie avec Madame.

On ne parle icy, dit Mr. Chamier, que de la défense qui se doit faire en France au plus tost. Les François ont voulu se faire honneur d'un pareil dessein, mais on ne s'en tourmente guère ici. J'ay hésité, Monsieur, si je vous faisois tout ce détail, mais sachant que vous vous intéressés à ce qui regarde Mr. Chamier, je m'y suis déterminé.

L'Ambassadeur de France estoit attendu icy lundi dernier, mais son voyage a esté rompu. Ce voyage avoit fait du bruit en Suisse et les cantons voisins s'en estoient allarmés. On craignoit pour ce país. Je ne sais pas bi

-en si l'on avoit, en effet, les desseins qu'on publie, du moins les apparences y sont.... ?...

L'élection de Mr. Chaillet à la charge de Doyen a un peu relevé le courage des honnestes gens. J'en ay d'autant plus de joye, que nous sommes sur le point de recevoir des proposans, et en ce cas là Mr. Chaillet est très nécessaire, puisque c'est un homme incapable de consentir à recevoir des sujets indignes. Cependant, Monsieur, vous ne sauriés croire la peine que nous avons d'empescher que des gens notoirement infâmes et de mauvaise vie, aussi bien qu'ignorants et sans mérite, n'entrent dans le ministère. On est pourtant venu à bout de renvoyer déjà par trois fois un certain proposan, dont je crois vous avoir parlé cy-devant, qui appartient à un ministre assez avancé dans nostre corps.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, de m'honorer toujours de votre bienveillance, et de croire que je suis, avec beaucoup de vénération,

Monsieur et très honoré Père,
votre très humble et très obéissant serviteur
signée : J. F. Ostervald

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 29 Juin 1692

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.16

Inventaire: Une lettre, accusé de réception, surchargé d'amabilités, donne raison à Ostervald (*homme éclairé et vertueux*) sur toute a ligne. Tronchin rapporte une anecdote de la guerre des Flandres. L'enjeu de cette guerre bénéficie à ses yeux au *bene esse de l'Eglise [de la Réforme] de Dieu* et sa prospérité. Cette guerre semble avoir été interprétée comme une guerre de religion.

Monsieur et très honoré frère,

Si je n'avois pas été incommodé dans le tems que je receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escire, je n'aurois pas manqué de vous rendre (comme je fais) de très humbles actions de grâces. J'ay pour vous une estime qui répond à vostre mérite, et qui va aussi loin qu'elle peut aller. Je connois vos lumières et vostre vertu. Ce qui m'attache tout à fait à vous. Toutes les fois que vous me faites quelque grâce, vous pouvés vous assurer que j'en ay une parfaite reconnaissance, et qu'encore que je tarde à vous le témoigner, elle n'en est pas ny moins grande ny moins sincère. Je vous rend donc encore mille grâces de la copie que vous m'avés envoyée de la lettre Mr. Chamier, et des nouvelles de vostre païs que vous y avés ajoutées.

Mr. Chamier a bien fait d'aller dans une grande ville, on y trouve toujours quelque employ, pour peu qu'on ait de l'industrie. Nous avons appris le voyage de ...?..à Soleure. Vous ferés fort bien de vous opposer dès le commencement à ce dessein, car s'ils en estoyent une fois les maistres,

vous seriez perdus, sans ressources tost ou tard. J'ay esté fort aise de l'élection de Mr. Chaillet. Voilà comment les gens de bien ne doivent jamais se rebuter, mais résister toujours au torrent de la corruption. Il y va, extérieurement de l'intérêt de l'Eglise de n'amener que des gens de bien et de bonne conduite au ministère. J'ay dans cette ville la consolation de voir que nostre Compagnie se conduit avec beaucoup plus de vertu qu'on ne faisoit cy-devant. Je veux dire pour l'union et pour ..?... l'édification de l'Eglise. Il faut toujours s'encourager en attendant ce qu'il plaist à Dieu de faire.

Le chasteau [de Namur] tient encore bon. Les assiégés ont fait une sortie où ils ont tué cent pionniers et autant de soldats, emmené une batterie, exceptés deux canons qu'ils ont encloués. La place tient beaucoup plus que les François le croient. Dieu veuille rétablir l'Eglise en quelque prospérité après tant de souffrances. Je vous souhaite de tout mon cœur un parfait bonheur,¹² et suis avec ardeur,

Monsieur et très honoré frère,
vostre très humble et reconnaissant serviteur.

Signée : Tronchin

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 16 juillet 1692.

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol.51 p.18

Inventaire : Nouvel assaut d'amabilités.- Cas difficile: un propositan, déjà renvoyé par trois fois, vient de subir une quatrième fois la même mesure disciplinaire. Ce qui est le signe d'un rejet évident/ Le Pasteur D. Girard, son parent (?), conteste l'arrêt de la Classe, au nom des droits politiques des bourgeois de Neuchâtel, et semble décidé à mener l'affaire très loin.- Ostervald se soucie de prendre l'avis des *Eglises voisines* (Genève, Zurich Berne et Basle) pour conforter cette mesure disciplinaire, quatre fois répétée. En fin de lettre, Ostervald revient sur *l'homme de Soleure*, une affaire abordée par Tronchin dans sa dernière lettre. Dans celle-ci, Ostervald reste, lui aussi, bien mystérieux. L'affaire semble plus politique et économique qu'ecclésiastique.

Monsieur et très honoré Père,

Je ne saurois vous exprimer combien j'ay de reconnaissance de l'honneur que vous me fistes dernièrement de m'escire, et surtout des témoignages de vostre bienveillance, dont vostre lettre est remplie, et dont je reconnois que je suis indigne. Comme je rebute à une très grande gloire d'avoir quelque part en vos bonnes grâces, il n'y a rien que je ne fasse pour me conserver cet avantage. Au reste, Monsieur, la confiance que j'ay en vostre bonté, jointe à ce que je sais que vous prenés quelque part dans nos affaires, m'a déterminé à vous escire aujourd'huy, espérant que vous ne le trouverés pas mauvais, et que vous ne nous refuserés pas vos bons

¹² Les théologiens éclairés et vertueux du siècle des Lumières, considéraient que la vie humaine visait *de natura* au bonheur terrestre. La religion offrait une ralonge inespérée : le bonheur d'une vie post-mortem. Ostervald partageait cette opinion.

conseils. Je sais que Mr. nostre Doyen vous a informé de ce qui s'étoit passé dans nostre dernière Assemblée, au sujet, principalement, de nos proposans. Trois furent receus, et le quatrième, que vous connoissés bien, fut renvoyé pour trois ans. Autant nostre Arrest a édifié le public, autant a-t-il été trouvé mauvais par le Cousin de ce proposan, qui estoit absent lorsque cette résolution fut prise. Les raisons du renvoy ne sont pas exprimées dans l'Arrest de la Compagnie. Cependant elles sont assez connues, et luy mesme ne les ignore pas. Il est vray qu'aujourd'huy il demande ces raisons là. Mais il témoigna assez qu'elles lui estoient connues, par un sermon qu'il fit dimanche dernier. Parlant de l'estat de St. Paul avant sa conversion, il se jetta sur certains ministres qui faisoient les zélés et les gens de bien, et tiroient vanité de leur ministère et qui s'élevoient par dessus d'autres. Il dit que tous doivent s'humilier. Que St. Paul avait bien esté un blasphémateur indigne, que Dieu l'avoit pris dans ses meurtres, et St. Pierre dans sa chute, David dans son adultère, et que, de tous, il en avoit fait d'excellents instruments. Qu'ainsi, quoique des ministres eussent des défaites, il espéroit que Dieu leur feroit miséricorde tendant au mesme bien. Je vous fais ce détail, Monsieur, afin que vous co-naissiez à quel homme nous avons à faire. Il se propose à pousser cecy. Aujourd'hy il a fait comparoitre en nostre Assemblée les parents du renvoyé, lesquels demandoient convocation de la Classe, pour nous faire dire les raisons de nostre Arrest. Je sais mesme qu'on a voulu engager icy le Magistrat, en luy insinuant qu'il ne falloit pas souffrir que nostre Compagnie traitast ainsi un Bourgeois de la Ville. En un mot, il va remuer ciel et terre. Cela nous engage, de nostre costé, à prendre nos mesures pour soutenir ce qui a esté, par la grâce de Dieu, si bien fait. Nostre parti est pris, et nous croyons que l'on n'est point obligé icy de redonner les raisons d'un renvoi qui n'est qu'à trois ans, autrement ce sera à faire des manifestes de part et d'autre. Il faudra convaincre juridiquement ces hommes. Ce qui ne sera pas si malaisé. Car enfin, s'il fallait en venir là, ou recevoir presque tout le monde au ministère, puisqu'il seroit ordinairement impossible de convaincre les plus grands scandaleus. A quoy il faut ajouter que c'est la quatrième fois que cet homme a esté renvoyé. Cependant, Monsieur, nous souhaiterions qu'il vous plust de nous faire savoir vostre avis, et mesme le sentiment de vos Messieurs sur cecy. Non que nous prétendions que l'Académie soit consultée dans les formes, mais je pense que, sans faire cette démarche, les sentimens de vostre Compagnie vous sont assez connus.

Soyés persuadé au reste, Monsieur et très honoré Père, que si vous voulés bien m'accorder cette grâce, on ne vous commettra en rien et l'on ne dira point que vous avé esté consulté. Nous souhaitons seulement de pouvoir dire que nos sentimens sont ceux des Eglises voisines. Je ne vous

scelleroi pas mesme que j'escris aujourd'hui à Zurich sur le mesme sujet, et que l'on escrit d'ailleurs à Berne et à Basle. Ce sur quoy nous vous supplions de nous donner vos avis. Je réduis à ces quatre questions que j'ay ainsi distinguées parce que je vois que la décision de chacune en particulier nous est nécessaire.

- 1) Si une compagnie, surtout ecclésiastique, n'a pas le droit de renvoyer un proposan à tems, sans en dire les raisons ?
- 2) Si un proposan qui se marie, estant, encore proposan et fort jeune, peut estre reçu ?
- 3) Surtout le mariage ayant esté précédé par un commerce de jour et de nuit et ne s'estant fait que pour faire taire le monde et les parens ?
- 4) si une personne, qui est notoirement dans le droit, peut estre admise, quoy que l'on ne puisse pas prouver que tout ce qu'on en dit est vrai ?

Je n'ajoute pas, Monsieur, diverses circonstances aggravantes, parce que cela n'est pas nécessaire, et ne peut estre mis en question. Monsieur nostre Doyen et tout ce qu'il y a icy d'honnestes gens de bien parmi nous, vous auront tous, aussi bien que moy, une obligation particulière si vous voulés bien nous dire vostre avis sur ces articles. Ce que vous pouvés faire par Mr. Jallabert, pour vous éviter la peine d'escire.

Je vous assure encore une fois, Monsieur, que l'on gardera le secret. Nous souhaitons seulement d'estre assureés d'avance des sentimens de nos voisins, parce que peut estre cecy ira-t-il plus loin et qu'il faudra les consulter [officiellement].

Nostre Estat est assez tranquille. On ne parle plus du marché, grâce à nostre Magistrat et aux cantons voisins. Ils ont escrit icy pour nous avertir d'estre sur nos gardes. Ils ont aussi escrit à l'homme de Soleure, pour luy déclarer qu'ils ne permettoient qu'aucun changement ne se fit en ce païs. Cependant dans le tems que cette affaire estoit sur le tapis, nostre homme preschoit hautement, qu'il n'y avoit rien à craindre, que l'on se donnoit des terreurs paniques, qu'il ne falloit point recourir aux Alliés (ce sont ses propres termes) que, sous quelque domination que nous fussions, Dieu nous protégeroit, et que ceux qui faisoient du bruit, n'estoient que des brouillons -par où vous pouvés reconnoistrés, Monsieur, que cet homme a d'aussi bons sentimens sur la liberté de la patrie, que sur les choses qui concernent le ministère de la Religion.

Je vous demande pardon d'une si longue lettre, et j'ose me promettre que vous me l'accorderés. J'avoue que j'ai hésité quelques tems, si j'oserois vous escire tout cecy, mais enfin, j'en ay pris la résolution. Je prie Dieu qu'il vous conserve long tems pour le bien de vostre Eglise et pour le nostre, et je suis toujours avec beaucoup de respect et d'ardeur,

Monsieur et très honoré Père,
vostre très humble et très obéissant serviteur.

signée : J. F. Ostervald

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 26 juillet 1692

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.20

Inventaire: les amabilités d'usage débouchent sur la réponse aux 4 premières questions posées par Ostervald concernant le cas du proposit (non nommé) renvoyé pour la quatrième fois. Tronchin développe, ce faisant, une dialectique qui surprend. Il fait de l'opinion des membres de l'Eglise la référence majeure de son discours d'éthique appliquée. Il écrit : *la loy souveraine des Pasteurs dans leur conduite, c'est l'édification de l'Eglise*. Ces considérations pouvaient-elles faire jurisprudence ? Non point. Tronchin avait compris que cette affaire n'était pas jurisprudentielle, mais une manière d'éliminer définitivement un candidat mal vu par l'Eglise du lieu.

Monsieur et très honoré frère,

Il y a longtemps que je suis contraint à n'écrire plus de lettres pour de simples compliments, parce que je ne saurois y suffire, mais quand il s'agit de rendre quelque service à ceux qui m'en demandent, j'en écris avec plaisir, surtout à des gens que je considère autant que vous, pour qui j'ay une singulière estime. Je vous dirois donc, Monsieur, mes pensées sur le cas que vous m'avez proposé, sans avoir pu les communiquer à d'autres, à cause de leur absence, causée par les moissons. Mais si je peux sçavoir à l'avenir qu'il y en a qui en jugent autrement, je ne manque -roi de vous en donner avis.

Je trouve le procédé de vostre homme fort déréglé, de parler en chaire, d'une chose dont il devrait se taire, en particulier de ce que l'on ne sauroit attribuer vostre conduite envers son paren, qu'à un zèle sage et pieux, qui doit procurer l'édification de l'Eglise. Si son parent avoit avoué sa faute, avec des marques d'une sincère douleur et une épreuve suffisante pour avoir attiré l'affection de l'Eglise, jusqu'à désirer qu'on lui pardonnast, il y aurait peut estre quelque dureté dans les pasteurs de résister au désir de l'Eglise. Mais s'il n'a rien avoué, et que l'Eglise soit persuadée de sa faute, quand mesme il l'auroit reconnue, si l'Eglise ne désire pas qu'on le couvre, il est juste de préférer son édification à l'intérêt d'un particulier. J'estime aussi que vous n'êtes pas obligé de rendre raison du renvoy que vous avez fait, de peur qu'en rendant raison vous ne fissiés un procès. Il suffit que le monde peut sçavoir, que la passion ne vous fait pas agir de la sorte, mais une droiture de cœur et une bonne fin, qui est de maintenir la bonne odeur d'un ministère, et de ne le donner qu'à des gens dont les moeurs puissent édifier, aussi bien que la prédication. Et s'il vous falloit rendre raison au Magistrat, je me contenterois de lui dire, que l'on ne doit pas vous engager à un procédé si dangereux pour le repos public. Chacun peut sçavoir que vous n'avez pas eu de méchants motifs.

Je répondrai maintenant à vos quatre demandes.

Sur la première : je tiens qu'une compagnie ecclésiastique peut renvoyer pour un certain tems un proposan, sans en dire les raisons. Si ces raisons peuvent estre sçeues par des séculiers, on ne peut en exiger la déclaration qu'en vue d'en faire une affaire à cette Compagnie. A quoi elle n'est pas obligée de consentir. Il est vrai que si cette Compagnie estoit légitimement soupçonnée d'abuser de son autorité contre un proposan, l'édification de l'Eglise voudroit qu'elle déclarast les raisons de sa conduite, pour se décharger elle-même de blâme. Dans ce cas ce seroit la prudence qui l'y obligerait, et non la nécessité de rendre raison.

Sur la seconde. Si un proposan se marie, estant encore proposan et fort jeune, peut estre reçu ? Je distingue un proposan et fort jeune, qui peut estre reçu, si l'Eglise est persuadée qu'il ne se marie que pour mener une vie pure, ou parce qu'il trouve un parti avantageux qu'il ne retrouveroit pas s'il lui échappoit. C'est ainsi que Mr. Mussard se maria dans cette ville sans que son mariage lui fit aucun tort dans l'esprit du monde. Mais si un proposan ne se marie que pour couvrir les désordres (que l'Eglise croit qu'il a commis), il ne doit estre reçu, que quand le tems a fait publier ses fautes et que l'Eglise n'a aucune répugnance à le voir recevoir. Car pendant que l'Eglise a mauvaise opinion de sa conduite, on ne le doit pas recevoir. La maxime fondamentale doit toujours avoir lieu : la loy souveraine des Pasteurs dans leur conduite, c'est l'édification de l'Eglise.

Sur le troisième, je dis que si le commerce de jour et de nuit, qui a précédé le mariage, ne s'est fait que pour couvrir une impureté commise, il faut laisser effacer de l'esprit de l'Eglise cette impression avant que de recevoir le proposan. Mais si ce commerce n'a donné, après le mariage, aucun soupçon de mauvaise conduite qui eust précédée, on devoit recevoir le proposan à cet égard là.

Sur le quatrième, j'estime que pour recevoir nu homme dans le ministère, il ne suffit pas qu'on ne puisse prouver ce qu'on lui impute, il faut de plus qu'il soit hors de soupçon dans l'esprit des gens. Il faut mesme qu'il ait un bon témoignage. Car, que dit St. Paul de celui qui veut estre receu ? Qu'il doit estre irréprochable et avoir bon témoignage (dit *ovatio*) mesme de ceux qui sont de dehors.

En un mot, il faut qu'une Compagnie Ecclésiastique, pour se bien conduire, veille sur chacune de ses actions. Si elle édifie l'Eglise, elle le connaîtra par l'approbation ou le blâme qu'elle s'attire de l'Eglise. Examinés donc ce que l'Eglise dit de vous. Si elle est contente de vostre conduite, et ceux qui la blasment (pour leur interest particulier et pour des intérêts qui viennent de l'amour propre :.....(*citation latine indéchiffrable*).....

Je suis bien marri par les discours faits dans les sermons par cet homme sur vos affaires civiles. Ce sont des maximes propres à renverser en peu de tems les Estats. Dieu donne un esprit de piété et de sincérité à ceux qui annoncent sa parole. Je le prie ardemment qu'il vous conserve dans une parfaite prospérité, et suis sans réserve,

Monsieur et très honoré frère,
vostre très humble et très obéissant serviteur.

signé : Tronchin

Excursus

L'Édification chez les Novateurs

L. Tronchin et J.F. Ostervald

La Correspondance Tronchin/Ostervald, de juin/juillet 1692, illustre ce que nos Novateurs entendaient par *édifier l'Eglise de Dieu* : par l'exemple d'une bonne conduite nourrie d'une prédication éclairée par une conscience droite et une raison soucieuse d'une vérité certaine. Les Novateurs demandaient aux futurs ministres d'être d'abord des disciples manifestes du Christ des Béatitudes, dont ils prêchent l'Evansville. En langage non religieux : d'être réputés *honnêtes hommes*, dans l'Eglise et au dehors. Parlant d'un de ses collègues zurichoïse, Ostervald dit de lui, qu'il *taït d'une honnêteté apostolique*.

L'Orthodoxie elle, exigeait de ses ministres (pour l'essentiel à une prédication conforme-aux livres symboliques (confessions de foi et catéchismes ¹³), tout au souci) de transmettre les *oracles de Dieu* recueillis par la Bible. Ostervald s'en plaint : à ce compte-là, on voit des gens *ignorants et vicieux* reçus, sans autre, au saint ministère. Chez les *Moraves* (contemporains d'Ostervald) l'édification des fidèles prend des accents) ma foi p|individuels et plus. Les Moraves attendent de chaque converti de contribuer à l'édification de ses frères par un témoignage chrétien très personnalisé (disant commun il a trouvé le chemin de la foi et comment il la vit).

Pour mieux découvrir la révolution coernicienne qu'Ostervald et ses mis Novateurs ont introduit en théologie, il suffit jeter un regard dans les coulisses de l'histoire de son temps. On y redécouvre :

- que la *théologie raisonnée* des Novateurs du XVII^e siècle n'est pas une invention neuchâteloïse, mais une entreprise politico-religieuse aux dimensions européennes, destinée à édifier les peuples *encore protestants*. Elle a pu s'exprimer et s'épanouir qu'après la victoire de Guillaume d'Orange, (*le Champion des Libertés [religieuses et politiques] en Europe*) sur Louis XIV à Ryswick, dans les Flandres. Cette manière nouvelle d'édifier l'Eglise porte l'estampille de Guillaume d'Orange, roi de Grande Bretagne. Trois témoins irréfutables en rendent témoignage : la nomination du comité

¹³ Dans l'*Encyclopédie de Paris de 1751 à 1772*, un auteur protestant (de Jaucourt, sous *Sermon*), réfugié à Berlin, prie de n'imposer les impératif des béatitudes, 'aux seuls ministres du culte ! La prédication des Novateurs du début su siècle avait portée des fruits, du moins dans les pays du Refuge. ¹³ L'*Envy-clopédie* n'avait encore décidé entre dogmes fondamentaux et non fondamentaux.

~~~~~  
?

1697

de révision de la liturgie anglicane de 1661, la création de la SPCK, puis de la SPG en 1701 et 1702.

- que le Livre sacré doit être lu à la lumière d'une conscience droite, sans superstitions ni préjugés. Ostervald et ses amis anglicans et d'Europe continentale cède le haut du pavé à la conscience droite et aux curiosités d'une raison éclairée les Lumières d'un siècle éclairé et philosophe, au grand dam de toutes orthodoxies, au garde-à-vous dogmatique. Une des premières formes du rationalisme venait de naître);

→ que la piété qui édifie l'Eglise de Dieu doit s'exercer à la *tolérance* (forme laïque d'une charité chrétienne non dogmatique), sans renier pour autant les dogmes fondamentaux ni la liturgie de l'Eglise. Toutes les Orthodoxies sont, par nature, intolérantes.

→ à l'intransigeance des doctrinaires des confessions de tout horizon (catholique, anglicane, luthérienne, réformée et autres), et donc des thuriféraires du trop populaire *sola gratia/sola fide*, (adversaires les plus rapprochés d'Ostervald et déjà de Tronchin); aux traditions du piétisme anabaptiste et d'autres enthousiastes,

- au piétisme du méthodiste anti-anglican de John Wesley, ex-membre dès 1720, de l'*Illustre Société de Londres*. (comme Ostervald depuis 1702).
- Mais aussi à l'infantilisme, fort sympathique par ailleurs, de la piété morave (après 1740).
- Caractérisant l'Eglise catholique, Tronchin n'hésite pas à l'appeler *anti-chrétienne* (en tant qu'institution).

Guillaume d'Orange entendait-il vraiment refaire le monde ( au nom de la *knowledge* anglicane) et les Novateurs la seule vraie religion, (au nom du *Gospel* des Béatitudes ? On est tenté de le croire.

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin , du premier août 1692

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.21 bis  
Inventaire : Ostervald résume les avis reçus de Berne, Zurich et Bâle concernant la légitimité du troisième renvoi du proposant déjà mariés. Puis il décrit la manière rusée et violente dont le *ministre* (parent du candidat) tenta de faire revenir la Compagnie sur sa mesure disciplinaire.- Il termine sa lettre par un paquet de nouvelles de théologiens français exilés. Et enfin, un résumé des plaintes de Mr. Chamier, épuisé, qui se dit par son labeur quotidien. (Ce qui rend pas ce dernier peu sympathique).

Monsieur et très honoré Père,

Je vous remercie très humblement de la peine que vous avés prise de me répondre. C'eut esté assez que vous eussies eu la bonté de dire vos sentimens à Mr. Jallabert, qui me les auroit ensuite marqués. Cependant ce que vous avés bien voulu m'crire vous mesme a servi à donner plus de poids à ce que vous auriés aimé me faire savoir par un autre. Vostre lettre n'a été vue, Monsieur, que de personnes de la probité et de la discrétion, desquelles je suis persuadé, comme de Ms. Chaillet, Prince, Géliou, Tribolet et de deux ou trois autres. Je pense que vous ne trouverés pas mauvais que je la leur ay communiquée. Tous l'ont vu avec beaucoup de joy. Elle a beaucoup servi, non seulement à nous donner de nouvelles Lumières

Je vous dirois, Monsieur, que l'on nous a répondu de Zurich, de Berne et de Basle. Tous les théologiens que l'on a consultés sont du même avis que vous, Monsieur. On passe, dans la lettre de Zurich, jusqu'à dire que le seul article du mariage est une raison de renvoi, tout au moins: *trimonium contractum ane impositionem manu par se apud ministerium excludit*.

On se fonde mesme sur une constitution de l'Empire que l'on m'envoie en allemand. Elle porte qu'un jeune homme qui se marie avant que d'estre passé maistre dans sa vocation, ne peut point l'exercer comme les autres Maistres. Mr. Rodolphe de Berne a aussi escrit. Sa lettre roule encore sur la différence qu'il y a entre les causes civiles et les causes ecclésiastiques, quant à la manière de juger ou de condamner. Au reste, il se rencontre si parfaitement avec vous, lorsqu'il fait voir que le ...?... est une raison suffisante, que ce sont les mesmes pensées et les mesmes expressions. Les lettres de Basle dissent à peu près la mesme chose, mais on voit, qu'en ce païs-là, ils n'ont pas une idée juste de l'excellence du ministère. Vous serés peut-estre bien aise de savoir, Monsieur, à quoi nous en sommes.

? Le personnage en question parut devant nous accompagné d'un grand nombre de parents, entre lesquels il y en avoit de premier rang. Le Ministre fit un long discours qui conduoit à demander les raisons de nostre arrest. On fit jouer des machines imprévues, pour faire sortir de l'Assemblée ceus que l'on prévoyoit qui ne seroient pas favorables. On supposa des raisons de parentage. Mais on ne put venir à bout d'exclure ces gens-là de la délibération. Les voix ayant été prises, nostre arrest précédent fut confirmé, et il fut dit qu'on n'en rendroit pas la raison.

L'homme que vous connoissés, Monsieur, s'emporta jusqu'à la dernière indécence et menaça. Il a déjà essayé de soulever le Magistrat, mais on s'est moqué de luy. Avec tout cela, Monsieur, je crains qu'on ne se relâche, tant il y a peu de gens qui ayent de la fermeté, et qui se conduisent par des principes uniformes. Mais il faut remettre l'avenir à la Providence et faire toujours son devoir.

? Je receus, il y a quelques jours, une lettre de Mr. Chamier. Le revenu de l'Eglise qu'il sert augmente tous les jours. Avec cela il dit qu'il est souvent à l'étroit. Il va quelque fois prescher à la Savoye pour Mr. Abadie qui vient prendre sa place. Par où on voit que les Episcopaus vivent fort bien avec les Presbytériens. Mylord Sunderland, chez qui sa sœur est logée, luy offre un bénéfice, mais il faudroit savoir l'Anglais, et peut estre se faire reordiner. Il se plaint que les actions [pastorales] reviennent bien souvent, et que les festes, les jeusnes, les communions, et les jours extraordinaires le chargent beaucoup.

Mr. Allix doit <sup>être</sup> est à présent à Londres. Mr. Turretin y estoit depuis 13 semaines lorsqu'il m'escrivoit. Comme il est logé près de la Cour, ils se voyent rarement. Mr. l'Escot est resté en Hollande, à Vesel. Où il est en condition.

Je continue, Monsieur, à vous demander pardon, si, peut estre, je vous fait - tigue par cette lettre, mais la bonté que vos me témoignés, me fait prendre cette liberté. Messieurs Chaillet et Prince vous assurent de leurs respects, et je suis avec la soumission que je dois,

Monsieur et très honore Père,  
votre très humble et très obéissant serviteur  
*signé* : J. F. Ostervald.

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 26 mai 1693

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol.51 p.21

Inventaire : Amabilités à l'occasion d'une recommandation.- Recrutement public et officiel, à Zurich, en faveur d'un recrutement aux armées des Estats Généraux des Pays-Bas. Tronchin craint les plaintes de la France, dont les bataillons campent aux portes du pays de Genève.- Enfin, il félicite Ostervald de sa nomination, par la *Générale Assemblée* de mai, comme *Chef de l'Eglise de Neuchâtel* [Premier pasteur de la Ville capitale ?]. Il le loue pour ses *Lumières, sa vertu et sa piété*, facteurs décisifs pour l'édification de l'Eglise de Dieu. En P.S. il signale la parution de deux ouvrages, manifestement anti-catholiques, signés de Ms. Boghard et Limborgh [arminiens hollandais].

par A de  
Horn-  
de  
choix

Monsieur et très honoré frère,

Je rendrai à Mr G.[Gaudot] tous les offices que je pourrai, tant à votre considération, que pour son propre mérite. Votre recommandation auroit suffi pour me porter à faire pour luy tout ce qui dépendroit de moy, mais je me ferois encore un plaisir de servir un homme qui s'est rendu digne de votre affection par ses bonnes qualités, et qui ne manquera pas d'employer ses lumières pour l'édification de l'Eglise. Vous pouvez dire (à luy, ou par lettre, ou de bouche à ses parents), qu'il n'a qu'à s'adresser à moy quand il croira que je pourrai luy estre utile. Il éprouvera combien je défère à ce que vous désirez de moy, et combien j'estime la vertu dont vous luy rendés témoignage.

Je suis fort aise du renouvellement de votre alliance avec Messieurs de Berne. On a besoin de se tenir sur ses gardes et de s'appuyer contre l'ambition et la bigoterie des voisins. Nous craignons fort icy que les levées qu'on a faites à Zurich pour les Estats de Hollande, en battant publiquement la caisse, nous attire bien des difficultés, à cause de la liaison que nous avons avec ces Messieurs de Berne. Nous voyageons dans un mesme vaisseau avec eux et sommes les plus exposés. Il faut pourtant s'en remettre à la Providence. Si nous avons eu voix au chapitre, nous auri-

ons esté d'avis de ne rien faire par autorité publique, mais de laisser faire les particuliers, sans rien dire. Parce que de cette manière, on auroit servi Messieurs les Estats, et on auroit évité un évident sujet de plainte, de ceux que nous redoutons [la France].

Mais je viens au principal sujet de ma lettre, qui est de me réjouir avec vous de vostre établissement de pasteur en chef dans l'Eglise de Neuchâstel. Cette nouvelle m'a donné une double joye : pour l'intérêt de l'Eglise, et pour vostre satisfaction. Il estoit bien tems que l'Eglise profitast de vos lumières et de vostre vertu pour sa conduite, et que vous eussiez vous-mesmes la consolation de faire valoir l'intelligence et la piété que Dieu vous a données. Je crains seulement que vous n'ayés trop de peine, s'il est vrai que vous soyés chargé de deux actions chaque semaine et de soulager encore vos collègues dans les cas de maladie. Vous ne ferés pas mal de faire changer le sermon du samedi qui est déserté, si l'Eglise s'y pouvoit s'y résoudre. Mais c'est une affaire bien difficile d'obtenir des Eglises, qu'elles déchargent un pasteur d'un fardeau qu'elles lui ont une fois imposé.

Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il vous fortifie, qu'il vous conserve dans une vigoureuse santé, et qu'il vous donne toutes les grâces nécessaires pour avancer le règne de J.C. et qu'en augmentant de plus en plus ses dons en vous, il [vous] comble de ses plus précieuses bénédictions. Je suis, avec un attachement inviolable, et avec beaucoup de respect

Monsieur et très honoré frère,  
votre très humble et très obéissant serviteur.

*Signé* : Tronchin

---

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 6 juin 1693

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.24

Inventaire. Répondant aux louanges de Tronchin, Ostervald nous donne un morceau d'autobiographie inattendu. On en vient à se demander si D. Durand, son premier biographe, dit vrai (en 1778) quand il prête, au jeune ministre Ostervald d'alors, l'habitude de se référer ouvertement et publiquement à Claude Pajon d'Orléans comme à son maître à penser par excellence<sup>14</sup> Puis, Ostervald décrit la cérémonie de renouvellement de la combourgeoisie Neuchâtel/Berne, qu'on vient de célébrer.

Monsieur et très honoré Père,

Quoy que je sache que vous estes fort occupé, et que je craigne beaucoup de vous importuner, je n'ay pu m'empescher de vous escrire pour vous remercier très humblement des bontés que vous continués à avoir pour moy, et de la part qu'il vous a plu de prendre au changement qui est arrivé à ma charge. Je ne méritois pas une telle grâce, et encore moins que

---

vous vous donnassiez la peine de m'escire sur ce sujet. Les voeus que vous faites pour moy d'une manière si pleine d'affection, me font un très puissant motif à m'acquitter de ma charge, avec application et zèle. Si je puis y réussir en quelque manière, je crois en estre redevable à vos prières, aussi bien qu'aux instructions que j'ay reçues de vous, Monsieur, tant de vive voix que par des escrits. Car je puis dire que, sans vous, je serois engagé dans de grands préjugés. Je ne commençois à ouvrir les yeux et à avoir des idées un peu claires, que lorsque j'eus lu vos remarques sur Vendelin, et que j'eus ensuite le bonheur de vous voir à Genève. J'estois fort jeune alors. Si j'avois présentement l'avantage d'estre à Genève auprès de vous, je saurois bien mieus en profiter. Quoiqu'il en soit, je vous aurois obligation toute ma vie du peu que je suis, et je feroi gloire d'avoir eu quelque part l'honneur de vos bonnes grâces.

Nostre Eglise, (ou plutost quelques personnes du Conseil) n'a pas voulu retrancher le presche du samedi. Cependant je presche tous les mardi, bien que j'ay un peu plus de peine que cy-devant, d'autant plus que Mr. Girard est tombé malade dans ces événements, et qu'il m'a fallu faire sa charge. Cependant je ne change pas ma méthode d'escire tout, et d'apprendre mot à mot, me souvenant toujours que vous m'avés autrefois conseillé. On a plus de peine, mais on en parle mieus, avec plus d'ordre et de clarté.

Le renouvellement de nostre combourgeoisie avec Berne se fit hier (il y eut huit jours) avec beaucoup de solennité. Sis députés de Berne, trois du Conseil des Vint-cinq, et trois des Deux Cents, vinrent avec une grande suite. C'estoit tous gens de qualité et de charge, et le train estoit de 4 à 5 chevaux. On leur alla au-devant et on les reçut au bruit du Canon. Une partie de la Bourgeoisie étoit sous les armes. Nostre Compagnie alla les complimenter. Nous les fismes souvenir que le chapitre de Neufchastel, duquel nous tenons la place, avoit autrefois une combourgeoisie particulière avec Berne. Aussi, quand ces Messieurs nous écrivent, ils nous traitent toujours de perpétuels combourgeois. Le serment fut presté par toute la bourgeoisie sur la grande place proche de nostre grand Temple. Il y eut ensuite un disner où les ministres de la Ville furent conviés, avec le Doyen, qui y parut dans un rang honorable. On vit cecy avec beaucoup de chagrin d'un certain endroit. Et mesme on envoya aus Cantons alliés de nos Princes (qui sont Lucerne, Soleure et Fribourg) pour leur donner avis de ce qui s'est fait). On a aussi dépêché un courrier en France. Outre cela, la bourgeoisie de Vallangin (qui est très nombreuse, et qui a aussi alliance avec Berne) a demandé à renouveler cette alliance. Elle a envoyé des députés à Berne. On a fait ce qu'on a pu pour parer le coup. On dit encore maintenant qu'il y a une députation de la Seigneurie vers les Bourgeois de Vallangin, pour les empescher, si possible, de passer outre. Tout

cela marque que nous sommes dans une conjoncture délicate, et que ce renouvellement peut avoir des influences sur les affaires générales de toute la Suisse. Cependant ces Messieurs de Berne s'en sont retournés fort satisfaits, et tout ce qu'il y a de gens bien intentionnés le sont aussi beaucoup.

Sachant, Monsieur, que vous prenez quelque part aux affaires de ce pays, j'ay pris la liberté de vous faire ce petit détail. Pardonnés moy, si je vous ay importuné, et faites-moy la grâce de croire que je suis avec un zèle inviolable et avec un profond respect,

Monsieur et très honoré Père  
vostre très humble et très reconnaissant serviteur  
*signé* : J. F. Ostervald.

---

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 13 mars 1694

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.26  
Inventaire : Remerciements au superlatif un peu pompier peut-être.

Monsieur et très honoré frère,

Je ne sais comment vous témoigner la reconnaissance que j'ay de l'honneur que vous avés fait à mon fils, et des marques que vous m'avés données en sa personne de vostre bonté. Je vous assure, Monsieur, que j'en suis si pénétré, qu'il m'en restera un plus vif souvenir, que cette lettre, ny aucune autre, ne le pourroit exprimer. Je voudrois avec ardeur trouver les occasions de vous faire voir à quel point j'y suis sensible et avec quelle affection je tascheroi de vous le marquer, soit à vostre égard, soit envers ceux pour qui vous vous intéresserés.

Je suis bien marri de n'avoir encore peu vous renvoyer les écrits de Monsieur Pajon, que vous m'avés fait la faveur de me communiquer. C'est une petite confusion, arrivée parmi mes papiers, qui en est la seule cause. Mais ce n'est qu'un retard, je ne manqueroi pas de vous les faire tenir. Je vous supplie de me continuer l'honneur de vostre bienveillance, et d'estre persuadé que je vous honore au dernier point, et que je seroi toute ma vie avec un extrême zèle,

Monsieur et très honoré frère,  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Signée* : Tronchin.

Je suis ravi que la succession ait été réglée heureusement.

1694

---

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 6 mai 1694

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.28  
Inventaire. Lettre de condoléances au décès de Madame Chambrier, belle-mère d'Ostervald.

Monsieur et très honoré frère,

Il n'y a que quelques jours que j'ay appris le décès de Madame Chambrier, vostre belle mère. J'ay fort regretté sur la réputation de son mérite et de sa vertu. Mais j'y ay esté sensible d'une manière particulière par la considération de la perte que vous y avés faite. Comme je vous honore et, si j'ose le dire, que je vous aime parfaitement, il ne vous sçaurois arriver ni bien ni mal, qui ne me touche extrêmement. Je prie Dieu qu'il vous console et qu'il répare ce malheur par toutes sortes de bénédictions sur vostre personne, sur Mademoiselle Ostervald et sur Messieurs vos enfants. Je ne doute pas que vous n'ayés déjà fait toutes les réflexions convenables à une personne aussi éclairée et aussi pieuse que vous estes. Vous connoissés trop la vanité de cette vie et son incertitude, pour .....?.. pas constamment ces sortes d'accidents. Vous faites trop d'estime du bonheur qu'ont les gens de bien après leur mort, pour ne voir pas avec patience qu'ils aillent y participer avant nous. Quant aux familles qu'ils laissent, il faut travailler à leur éducation, en se reposant des événements sur la bonté et sur la sagesse de Dieu. Je souhaite avec ardeur, qu'il lui plaise de bénir tous ceux qui vous appartiennent, [de]vous conserver dans une très longue et très heureuse vie, et vous faire prospérer dans Messieurs vos enfants et dans vostre charge. Je suis avec respect et beaucoup de zèle

Monsieur et très honoré frère  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Signé* : Tronchin

Il y a eu, à Thoulouze; une grande émotion de peuple contre les Magistrats, pour avoir du pain. Les gens du Roy firent venir des soldats, qui tirèrent sur la populace pour la dissiper. On a emprisonné des femmes, mais il a fallu les relascher. On fut contraint de coucher le maire dans un carrosse, dans lequel quelques conseillers entrèrent pour le cacher sous leurs pieds, afin de le dérober à la vue de la populace, et le mener dans une maison particulière.

---

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 15 mai 1694

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.30  
Inventaire. Remerciements pour la lettre de condoléances et la *laudatio* des vertus de la défunte.- Situation financière de l'Eglise et les revenus marginaux du Prince pris sur les Biens d'Eglise (depuis la Réformation)..Les 5 points de la requête de la Compagnie des Pasteurs à S.A.S. pour que ces revenus soient reversés, du moins en partie, à la Compagnie, pour subvenir aux besoins de l'Eglise et de ses ministres.- Un entretien plein de *bon sens*, sur les articles du fameux Consensus, entre Ostervald et la Duchesse. *Elle en parle assez juste pour une femme* Tout est tranquille à Neuchâtel, la Piété et la Religion se portent bien. Mr Chambrier, fort honnête homme, a été élu

doyen. Le ministre Prince va convoler en justes noces. Silhouette morale, économique et sociale de la fiancée, fille de la campagne, mais aussi fille du Maire *de ce lieu-là*.

Monsieur et très honoré Père,

Vous me donnés toujours de nouvelles marques de vostre bienveillance, et désormais je me vois dans l'impuissance de vous exprimer la reconnaissance que j'en ay. La lettre dont il vous a plu de m'honorer sur la mort de Madame Chambrier, ma belle-mère, me fait voir que vous entrés avec une bonté toute particulière dans tout ce qui me regarde. Aussy a-t-elle fait une impression très forte sur mon esprit, aussy bien que sur celuy de ma femme [et sur celuy] de Monsieur le Procureur général, et de toute la famille, qui, estant pénétrée depuis longtems d'une parfaite vénération pour vous, Monsieur, a été puissamment consolée par ce que vous avés bien voulu m'escire sur nostre deuil. Effectivement, nous avons perdu une personne que sa piété et sa charité rendoit nécessaire au monde. Je vous avoue, Monsieur, que si j'ay esté affligé de sa mort, pour des raisons qui me concernent en particulier, et qui sont très fortes (ayant ma femme toujours malade, j'ay eu encore plus de regret à la perte que nostre Eglise fait.- Madame Chambrier y estoit d'un grand poids, son exemple retenoit bien des gens dans le devoir, outre qu'elle estoit le refuge des misérables. Je sais, Monsieur, que vous aimés la vertu, et que vous ne désapprouvés pas ce que je vous dis touchant nostre chère défunte.

Depuis quelque tems, j'avois formé le dessein de vous escire. Mais après avoir vu la tendresse que vous me témoignés dans vostre dernière lettre, je n'ay plus hésité à le faire, outre que j'ay esté sollicité par nos Messieurs, entre autre par Mr. Prince.

Je vous diroi donc, Monsieur, par vostre permission, que S.A.S. [la Duchesse de Neumours] estant icy, notre Compagnie a pris la résolution de luy présenter une requête pour obtenir quelque portion des biens d'Eglise. Il nous est bien dur de voir que nostre Prince retire plus de 40.000 francs, voire de 80.000 francs de revenu des biens d'Eglise, et qu'il employe 12.000 frs. (pris sur les dits biens) par an, à Paris, en oeuvres pies, pendant que nous avons des Ministres qui n'ont pas de quoi vivre, et que nous ne pouvons pas établir des pasteurs dans des lieux où ils seroient absolument nécessaires. Voicy, Monsieur, en substance, ce que nostre requête contient. Les fondements sont :

- 1° que la plus considérable portion des revenus de la Souveraineté sont pris sur les biens d'Eglise ;
- 2° qu'il est vrai que lors de la Réformation on établit des pasteurs en de certains lieux, mais que dans ces premiers changements on ne put pas pourvoir à tout ce qui regardoit la religion, parce qu'il y avoit disette de Ministres, qu'ils estoient étrangers, et pour d'autres raisons ;

elle ve hoit  
d'altre  
in hon re

- 3° que cependant, Farel et ses successeurs protestent contre l'aliénation des biens sacrés, et qu'à diverses fois, notamment en 1566 et en 1585, la Classe a fait des remontrances qui portent que nos Princes, pour le repos de leur conscience, devroient relascher au moins une partie des dits biens d'Eglise ;

- 4° que depuis le tems, le pays s'est peuplé, qu'il y a vint paroissiens pour deus, que nostre peine augmente tous les jours, que les revenus de S.A.S. ont aussi augmentés des trois quart en dis ans, laquelle augmentation devroit estre au profit de l'Eglise à laquelle les dixmes appartiennent en ce païs ;

- 5° que nûs avons plusieurs ministres qui ne peuvent vivre de leur pension, et que nous ne pouvons pourvoir les Eglises d'un nombre suffisant de pasteurs, y en ayant, où il y a un seul pasteur, pour 5 ou 6 grands villages. Par toutes ces raisons, et par d'autres considérations, nous prions S.A.S. de nous accorder quelque chose pour les usages sus-dits et de destiner, au moins en partie, aus besoins de ses sujets, ce qui se distribue hors du païs à des étrangers.

S.A.S. répondit, lorsqu'on lui présenta cette requeste, qu'elle feroit examiner la chose par son conseil, et que si elle pouvoit nous accorder en bonne conscience ce que nous luy demandons, elle le feroit. Cependant nous avons toujours voulu faire cette démarche. Tout au moins elle nous servira de protestation à l'avenir. Car nous sommes résolu, quand Madame sera morte, d'agir fortement avant qu'on reconnoisse un souverain. Nous porterons mesme la chose à Berne, supposé que les circonstances le permettent, et que nostre Magistrat veuille se joindre à nous. A quoi je vois quelques jours.

Oserois-je vous supplier, lorsque vous serés de loisir, de me dire vos pensées sur ce dessein ? Au reste nostre Princesse a comblé de bienfaits divers particuliers. Elle n'a fait que peu de changements, encore estoient-ils nécessaires pour la plupart. Mais les corps n'ont rien pu obtenir. La ville luy avoit demandé le bénéfice dont jouissent les bourgeois qui ont renoncé à la bourgeoisie en 1618 : c'est de ne payer nos censes et nos redevances, qui consistent en vin et en grain, qu'à un pris réglé et modique. S. A.S. accorda d'abord la chose, mais elle voulut y mettre cette condition : *pour aussi long tems que la conduite des bourgeois nous sera agréable*. Ce que nous n'avons pas voulu accepter. Ainsi il ne se fit rien. Depuis son départ, le Conseil de Ville a résolu d'exclure de son corps tous ceus qui tirent pension de la Seigneurie, ce qui en fit sortir, entre autre, le gen-dre de Mr. Girard.

J'eus une conversation avec nostre Princesse, pendant laquelle je pensois fort à vous, Monsieur. Elle me demanda ce que c'estoit que ce *Consensus*. Je luy expliquoi. Ensuite elle me dit *c'est à dire que l'on a fait de*

*nouveaux articles de foy.* Pour l'honneur de la religion et par charité, je taschoi d'excuser ce formulaire par des raisons dont je sentoie bien la faiblesse. Mais cette Princesse, qui a l'esprit éclairé, persista à dire, qu'en ne signnant pas, on estoit exclu du Ministère, la signature établissoit des articles de foy. Elle voulut savoir ces articles dans le détail, mais sur chaque chef elle disoit des choses qui auraient fermé la bouche aux plus habiles défenseurs de ce formulaire. A ouïr nommer seulement l'imputation du péché et la grâce particulière, elle se récria et dit que ces doctrines faisoient peur, et qu'une personne de bon sens ne sauroit les croire. Là-dessus elle me demanda si je les croyois. Sur l'exaltation d'Adam elle se prit à rire : de quoy cela sert-il d'aller en paradis ? Touchant les points [voyelles] hébreus, je fus surpris de voir qu'elle avoit connaissance de ces matières, quoyque d'une manière fort générale. Mais elle reedit plus de dix fois ! *voilà qui est plaisant : érige l'orthographe en article de foy.* Enfin voyant qu'il n'y avoit pas moyen de défendre le formulaire, je luy dis, qu'effectivement bien de nos théologiens ne pouvoient l'approuver, et que mesme qu'ils se servoyent ...?... pour le refuser des mesmes raisons que son S.A. employoit. Vous fûtes ensuite mêlés dans la conversation, Monsieur, car elle voulut estre informée de ce qui s'étoit passé à Genève et dans ce pays. Au reste la Princesse a beaucoup lû et, en vérité, il faut estre un peu ferré pour soutenir une conversation avec elle. Elle a lû tous les livres françois, mesme ceus de nos auteurs. Elle en parle assez juste pour une femme.

Si ma lettre est trop longue, Monsieur, je vous en demande très humblement pardon. C'est vostre bonté qui m'a enhardi de vous escrire comme je viens de le faire. Je sais d'ailleurs que vous prenés quelque intérêt aux choses dont j'ay pris la liberté de vous entretenir. Tout est fort tranquille icy. La Providence a changé la face des choses en bien, et le principal est que la piété et la religion trouvoiernt leur compte dans cette révolution. Nous avons fait doyen un nommé Mr Chambrier. Il est si parfaitement honneste homme, que si Dieu le conserve avec quelques autres, j'espère que sa gloire en sera avancée. Vous ne serés pas fasché, Monsieur, qu'en vous assurant des respects de Mr. Prince, je vous donne la nouvelle de son engagement dans le mariage. Il va épouser une fille qui est, à la vérité, de la campagne, mais sage, vertueuse, assez riche, et autant de naissance qu'on peut l'estre dans son lieu, puisqu'elle est fille du Maire de ce lieu là.

Je me donne l'honneur d'escrire à Monsieur vostre fils, et je prens la liberté de joindre ma lettre à celle-cy, que je ferme en priant Dieu pour vostre conservation et en vous suppliant de croire qu'on ne peut rien ajouter à l'attachement et à la vénération, avec laquelle je suis et seroi toute ma vie

Monsieur et très honoré Père,

vostre très humble et très obéissant serviteur.

*signée* : J. F. Ostervald

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 7 août 1694

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.32

Inventaire : Tronchin rappelle les usages qui commandent les droits et les devoirs du Prince concernant les besoins de l'Eglise et de ses ministres.- Il s'amuse de l'entretien d'Ostervald avec la Princesse de Nemours concernant la *Formula Consensus*-. Enfin, il lui confie une lettre pour Mr. Chamier.

Monsieur et très honoré frère,

Je vous demande pardon si j'ay tant tardé à faire réponse à la lettre dont vous m'avez honoré, dans la quelle vous désiriez savoir ma pensée sur la demande des dixmes que vous aviez faites à Madame la Princesse. Je vous dirois là-dessus que la justice de la demande dépend du droit de votre ville et des gens de votre pays...?... dont les étrangers ne sont pas assez informés pour en faire un jugement. Cependant je suis persuadé :

1-...?... que les dixmes peuvent être ...?... par le souverain selon qu'il le trouve à propos, et que ce ne sont pas des biens inaliénables, comme Rome l'imagine ;

2- que le souverain doit donner aux ecclésiastiques des appointements qui suffisent pour les faire vivre commodément avec leur famille, et d'une manière à leur faire exercer leur charge facilement, honorablement et avec plaisir ;

3- que les dixmes ou autres revenus donnés à l'Eglise doivent être employés à cet usage, sinon que le souverain y pourvoie par quelque autre voie non moins avantageuses, parce que l'intention des donateurs et de ces établissements a été telle ;

4- que si ces biens ecclésiastiques sont excessifs, le souverain en peut en appliquer une partie pour les pauvres ou les écoles, ou pour les besoins de l'Estat, si les donateurs n'ont pas déclarés qu'il les affectaient aux gens d'Eglise, dans l'estat où ils se trouvent, et nonobstant leurs grands revenus ;

5- que quand il arrive un changement de religion, le souverain doit toujours fournir ce qui est nécessaire pour le service divin, ce qui comporte un honorable entretien des ministres, surtout quand le peuple a des privilèges qui ne permettent pas que le souverain prenne les biens d'Eglise pour charger d'ailleurs le peuple.

Ainsi, sans me déterminer sur le sujet dont vous me parlez, parce que je ne connois pas assez vos droits, j'ay quand mesme assez de préjugés pour dire que votre demande est bien fondée, si vous avez des pasteurs qui n'ayent pas assez de revenus pour vivre commodément avec leur fa-

mille. Il est juste qu'une chose destinée pour l'Eglise y soit appliquée, quand l'usage est conforme à la raison et à la nécessité.

Je vous remercie de la communication que vous m'avez faite du plaisant discours que vous eustes sur le *Consensus*. J'aime qu'une Princesse ait ces connaissances. Je suis ravi du bien que vous espérez du changement de souverain. Dieu veuille affermir vostre liberté et la pureté de son service.

Je vous supplie d'assurer Monsieur Chambrier, vostre doyen, et Mr. Prince de mes respects. Je souhaite à ce dernier un parfait bonheur dans son mariage. Au reste, Monsieur, je prens la liberté d'enfermer icy une lettre assez importante pour Mr Chamier, et de vous supplier de la luy faire tenir. Si j'avois eu son adresse, je luy aurois escrit à droiture, mais il ne me l'a point mandée, depuis qu'il m'escrivit qu'il s'aprochoit de la Cour, sans me dire où il alloit loger. Je la luy demande par ma lettre, afin de ne vous incommoder plus. Et vous prie de me pardonner, et d'estre persuadé que je suis pénétré d'estime pour vous, et que je seroi toute ma vie,

Monsieur et très honoré frère,  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Signée ; Tronchin*

---

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 28 avril 1696

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p. 34  
Inventaire : une affaire d'héritage, réclamé par Mr Blondel de Calais.

Monsieur et très honoré frère,

La lettre de Calais que vos m'avez envoyée, regarde un Mr. Blondel, qui demande une succession qui vient à un de ses fils, en vertu de sa mère qui estoit de ce lieu-là, et que le Sieur Blondel de cette ville avoit épousée en troisièmes noces. Les parents de feu cette troisième femme ..?...ce fils, que le père a mené à Calais (où ils sont tous deux présentement), soit né de ctte troisième femme, et par conséquent ait droit à l'héritage. C'est de quoy je les éclaircis par la lettre que j'ay enfermé dans la vostre pour réponse à la leur. Je vous prie d'assurer celui qui vous escrit de Calais, que la personne et sa main vous sont bien connues, et qu'ils peuvent ajouter une entière foy à ce que je leur écris, afin qu'ils n'ayent plus de scrupules là-dessus et qu'on prévienne le procès. Au reste je me sers de cette occasion avec plaisir pour vous assurer de la continuation de mes respects et de mes services.

Vos envoyés à la Cour de France sont bien satisfaits de leur réception et de leur négociation. Ils ne tarderont pas à revenir. Le Roy doit aller à Marli, pour y passer deux mois, et durant tout ce tems là, il ne donne

point d'audience aux ministres étrangers. Nous sommes bien aises d'estre en repos, après tant de craintes et d'inquiétudes.

Je vous souhaite une parfaite prospérité et suis inviolablement

Monsieur et très honoré frère,  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*signée* : Tronchin.

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 30 juin 1696

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.35

Inventaire : Remerciements pour un service rendu au fils Tronchin.- Le Conseil de [la ville de Genève] irrité contre Mr. Heruard l'Envoyé spécial d'Angleterre à Berne, pour une raison que Tronchin ne dit qu'à *demi-bouche*.

Monsieur et très honoré frère,

Je ne puis m'empêcher de vus témoigner la reconnaissance que j'ay de la bonté que vous avés euë pour mon fils. Quoi que j'en attendisse beaucoup, connaissant comme je fais, vostre générosité, le récit qu'il m'en a fait, va bien au-delà de ce que je pouvois espérer. Ce qui m'y rend d'autant plus sensible et m'engage d'une manière inviolable dans vos intérêts. Je m'y attacherai encore plus fortement, que c'est par mon conseil et par mon ordre, qu'il vous a communiqué ses affaires avant tout autre. Je vous ay toujours regardé comme ayant toutes les qualités d'un sage et fidèle ami. Aussi me feroi-je un plaisir extraordinaire d'avoir des occasions de vous faire voir avec quel empressement je m'emploierai à votre service, toutes les fois, qu'il me sera possible de vous en rendre.

J'espère que vous avés receu la lettre que je vous escrivis pour la réponse à celle que vous m'aviés envoyée, il y a quelques jours, de Calais. Pour nouvelles, je vous dirois un petit secret que vous ménagerés selon vostre prudence. C'est que nostre Conseil est fort irrité contre Mr. Heruard, l'Envoyé d'Angleterre à Berne. Il a donné au Conseil de Berne un... ?... à l'occasion des trois cents hommes qui nous restent de leur part, et qu'il veut qu'ils y demeurent, par lequel il accuse une partie de nostre Conseil d'estre dans le parti de la France. Je ne sais pas encore ce qu'on résoudra. Il se conduit d'une manière différente des habiles politiques.

Un conseiller du duc de Savoye a écrit à un de ses amis, qu'on verroit dans quelques semaines des événements qui surprendroient bien le monde, mais il ajoute qu'il ne peut encore les marquer. On conjecture que c'est la paix avec les Alliez dont il ne veut pas se détacher, mais qu'il sollicite pour plaire à la France. Je ne sais si Messieurs les Suisses (et surtout Messieurs de Berne) ont moyens de retirer la Franche-Comté à celui qui la tient aujourd'hui. C'est un grand article pour la seureté et la commodité du commerce et des vivres des voisins.

Je vous baise mille fois les mains. Je vous souhaite une parfaite prospérité, et suis sans réserve, Monsieur et très honoré frère [...]. J'ose vous prier Monsieur, de vouloir assurer de mes respects et de mes très humbles services Mr. Chambrier qui me fit l'honneur de se souvenir de moy,  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Signé : Tronchin*

---

Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 11 juin 1697

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol.51 p.36

Inventaire : Tronchin fait (probablement) allusion à la fin en queue de poisson du conflit opposant la Seigneurie et la Ville de Neuchâtel. Il minimise la dureté du conflit. Par irénisme pastoral ? Ostervald agira de même. (Voir notre *Ostervald l'Européen* - ch. I - Excursus II). Tronchin recommande à Ostervald, Mr. de Cambiague, comme si ce dernier était devenu un partisan des Novateurs. Ostervald semble rester sur son quant-à-soi. Voir sa réponse

Monsieur et très honoré frère,

J'ai appris que votre ville n'a pas réussi dans l'affaire qu'elle poursuivoit à Berne. Il est vrai qu'on m'a dit en mesme tems que ce n'estoit pas des points d'importance, et qu'il s'agissoit plus tost de l'honneur que de l'intérêt. En ces cas, les souverains sont plus favorisés que les sujets, et ceux-ci succombent ordinairement. Si vous en escrivés à quelcun de vos amis icy, faites moy la grâce de me communiquer votre lettre, comme vous avez eu la bonté de l'ordonner quelquefois. J'aime votre Estat, et je prendrai toujours grand' part à ses intérêts.

Vous recevrez, quelques jours après que vous aurés receu cette lettre, Monsieur de Cambiague. C'est un homme qui désire de s'entretenir avec vous. Il a pour vous toute l'estime qu'on doit à votre mérite. Je vous dirai aussi que vous ne devés pas faire difficultés de vous ouvrir à luy. C'est un homme généreux, en qui on peut prendre une entière confiance. Vous ne vous repentirez jamais d'avoir parlé avec liberté, lorsqu'il conférera avec vous, ni lui dire ...?...l'estat des choses, et ce qu'il faut faire pour avoir de la satisfaction. Je me recommande toujours à l'honneur de votre bienveillance, et seroi toute ma vie, avec beaucoup de zèle,

Monsieur, mon très honoré frère,  
vostre très humble et très obéissant serviteur

*signée : Tronchin*

---

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 15 juin 1697

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.38

Inventaire: La version d'Ostervald des affaires qui opposaient la Seigneurie à la Ville de Neuchâtel. Ostervald aurait-il suivie cette affaire en l'observant par le mauvais bout

de sa lorgnette ? Ou entend-t-il la miniser ?- Il se méfie manifestement aussi des raisons (politiques?) qui conduisent Mr. de Cambiague à Neuchâtel.

Monsieur et très honoré Père,

Comme je me fais un honneur tout particulier de vous assurer de mes respects, toutes les fois que l'occasion s'en présente, j'aurois pris la liberté de le faire de tems en tems, et de vous informer de ce qui se passe dans ce païs, si j'avois cru que vous ne le trouvassiez pas mauvais. Peut estre mesme me serois-je donné l'honneur de vous escrire pour d'autres sujets, mais la crainte de vous importuner m'a retenu.

Les différens entre la Princesse et les Bourgeois ne sont point encore terminés, puisque les expédients proposés par Ms. de Berne, en qualité de Médiateurs, n'ont point encore été acceptés. On doit pourtant se déterminer avant le 17<sup>o</sup> de juillet, qui est le terme que L. E. ont fixé. Cela dépend de l'aveu et de l'agrément, tant de notre souveraine que de l'Assemblée générale des Bourgeois. Au défaut d'acceptation des dits expédients, L. E. de Berne se sont réservées de juger définitivement sur ces différens, et il y a bien de l'apparence que par un jugement (qui est une voye de rigueur) on n'obtiendra rien de plus favorable que ce que la Médiation nous donnoit.

De dire qui a réussi ou qui n'a pas réussi, c'est ce qui est assez malaisé. Il y a, à la vérité, trois ou quatre articles importants, entre autres celui qui règle la manière et le droit de recevoir les Bourgeois. Les autres ne sont que de peu de conséquences, et nullement de saison. Il seroit à souhaiter pour le bien de la Ville, qu'on se fut attaché aus choses essentielles, et qu'on eut laissé là, ou du moins renvoyé, le reste à un autre tems. On se fut épargné de part et d'autre bien de la peine, et (surtout du costé de la Ville) bien des frais. Mais il arrive ordinairement que, sous des prétextes spécieux de Liberté et de Privilèges, on engage le peuple dans des affaires dont il n'a nulle connaissance, et où il n'a que très peu d'intérêt. Et c'est là la véritable source de nos divisions.

Sur ce que vous avés pris la peine de me dire, Monsieur, touchant Mr. de Cambiague, je me feroi un plaisir et un devoir de luy marquer combien je l'honore. Il me suffira toujours de vostre témoignage pour me faire avoir des égards, et mesme une confiance toute particulière pour les personnes dont vous aurés reconnu le mérite et la probité. Je souhaite passionnément de pouvoir agréer Mr. de Cambiague en quelque chose, et de luy rendre quelque service en nostre ville. Et, si l'occasion s'en présente, je le feroi avec la sincérité et le zèle que je dois, en conséquence de ce que vous avés bien voulu m'escrire. Je crains seulement que la nature des affaires qui l'appellent icy, ne me mette dans l'impuissance de satisfaire à son désir et à mon inclination. J'ay si peu de part, et si peu d'application aus affaires d'Etat, que je ne peus estre d'aucune utilité à qui que ce soit

à cet égard. Je ne vous dirois pas mes sentimens plus au long, Monsieur, les ayant fait connoître à Mr. votre fils, lorsque j'ay eu l'honneur de le voir icy. Je vous demande très humblement la grâce de croire que je luy ay découvert mes véritables pensées, et j'en agirois de mesme à l'égard de Mr. de Cambiague, et je luy parlerois avec la franchise et la sincérité d'un homme d'honneur.

Si mes affaires m'eussent permis d'exécuter le dessein que j'avois formé d'aller à Genève ce Printems passé, j'aurois eu l'avantage de vus entretenir sur ce sujet. Cependant j'espère, Monsieur, que vous m'honorerez toujours de votre bienveillance, et mesme de votre confiance. Je vous supplie de m'accorder cette grâce, comme à une personne qui est, avec droiture et sincérité et tout le respect dont je suis capable,

Monsieur et très honoré Père,  
votre très humble et très obéissant serviteur  
*signée* : J. F. Ostervald

---

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 7 novembre 1697

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.40

Inventaire : Sujet tabou, lettre brûlée. Recommandation du proposant Perrot. - Le traité des Sources de la Corruption *in nuce*. Les hésitations dont témoigne cette lettre se retrouvent dans bien des épîtres d'Ostervald. Sont-elles d'ordre caractérielle ? Certains l'ont cru. D'autres y ont vu l'expression d'une modestie exemplaire. Les deux réponses nous semblent trop faciles.

Monsieur et très honoré Père,

Je me sers de l'occasion de M. Perrot, proposant qui s'en va à Genève, pour prépondre à la lettre que Mr. Baillods m'a apportée de votre part. Je vous remercie très humblement de ce que, outre les marques que vous m'avez données de votre bonté, vous avez bien voulu m'ouvrir vos pensées sur les affaires dont on parle présentement. Je ne vous cacherois pas, Monsieur, que beaucoup de personnes éclairées ont fait les mesmes réflexions que vous, et qu'il y en a mesme plusieurs qui douttent que l'on ait tout de bon le dessein qui donne lieu à ces réflexions. Je sais de très bonne part, qu'à La Haye mesme, des gens, qui ont assez de connaissances des affaires, regardent tout cecy comme quelque chose de très incertain. Au reste, Monsieur, votre lettre a été brûlée, et qui que ce soit ne sçaura que vous m'avez écrit sur ce sujet.

Monsieur Perrot, porteur de la présente, est un proposant fort sage et qui se fait aimer de tout le monde, par sa vertu et sa douceur. Il a principalement besoin d'un peu d'exercice et de hardiesse. Ce qu'il va chercher dans votre Académie. J'ose le recommander à votre bonté.

Dans le tems que je receus votre lettre, Monsieur et très honoré Père, je me disposois à vous écrire. C'est pour un sujet qui vous surprendra et

dont je ne vous fais ouverture qu'avec quelque confusion. Mais j'ose tout espérer de cette bienveillance paternelle, que vous m'avez toujours témoignée.

Voicy de quoi il s'agit.

Il y a environ quatre ans que j'entrepris de traister dans mes sermons une matière sur laquelle j'ay uniquement médité depuis quelques années. C'estoit de rechercher quelles estoient les sources de la corruption et du relaschement des Chrétiens. Pendant que je preschois là dessus, ce qui dura environ un an, diverses personnes, d'icy et de dehors, me pressèrent fortement de donner au public ce que j'avois médité, alléguant que cette matière estoit importante, et que personne n'avoit encore écrit là-dessus. Mais comme je me connois et que j'ay, non seulement les plus fortes raisons qu'on puisse avoir de ne pas reproduire, mais mesme beaucoup d'aversion pour la multiplication des livres, je rejettoi cette proposition sans y répondre sérieusement, et j'entrepris d'autres matières. L'année dernière on est revenu à la charge, on m'a sollicité de nouveau. Mais comme ceux qui m'en parloient voyoient que je n'en voulois rien faire, voilà ce qu'ils exigèrent de moy, et à quoi je n'eus pas de peine à m'accorder, croyant que ce seroit un moyen de me débarrasser de leurs sollicitations sans m'exposer. Qu'au moins je feroi un projet, un plan d'un traité sur les sources de la Corruption je ne feroi qu'indiquer les matières, que je communiqueroi ce projet à Genève, en Angleterre, en Hollande et ailleurs, sans me donner à connoître. Que si on ne juge pas que l'ouvrage valut la peine de le rendre public, ils ne m'en parleroient plus. Mais que si on en faisoit un jugement conforme au leur, en ce cas ils croyoient que je ne devois pas croire en moy-mesme, et que je devois déférer au sentiment d'autrui. Je fis ce projet assez à la haste. Je l'envoyoi quelques tems après en Angleterre et en Hollande, où on l'a communiqué à diverses personnes, comme à Mr. Le Clerc, au Docteur Lucas de Londres, et à d'autres, bien que je n'ay aucune habitude avec ces Messieurs là. Mais Monsieur, j'ay réservé principalement vostre jugement. Je veux en dépendre sans réserve, espérant que vous ne me le refuserés pas, et prêt à supprimer cet ouvrage, si vous me le conseillés. Ainsi, Monsieur et très honoré Père, si vous le trouvés bon, je vous enverrois ce projet, mais un peu plus étendu que je l'ay envoyé à Londres et en Hollande. Je vous supplie avec tout l'empressement dont je suis capable, de l'examiner et de me dire vos pensées, en Père et avec la dernière rigueur. Je me suis dit à moy-mesme tout ce qu'on peut me dire, et je n'aurois jamais pensé à cecy, si on ne m'y avoit engagé. Si vous voulés bien m'accorder la grâce que je vous demande, je vous prie, Monsieur, sans vous donner la peine de me répondre, de le dire seulement à Mr. Jallabert, que je chargeroi de vous en parler, car je ne veux pas luy faire un secret de cecy, non plus

qu'à Mr. Léger et à Mr. Turretin le jeune, quoyque je craigne beaucoup que cecy ne se sache, bien que je le tienne secret le plus longtemps qu'il m'est possible.

Je prie Dieu, Monsieur, qu'il prolonge vos jours et qu'il affermisse vostre santé. Je demeure, avec tout le zèle et toute la vénération que je dois,

Monsieur et très honoré Père,  
vostre très humble et très obéissant serviteur  
signée : J F. Ostervald

---

Note marginale concernant l'naissance d' tractatus de 1699.

La manière éclairée et philosophique des prédications d'Ostervald au Temple du Bas (après les travaux d'agrandissement demandés par l'afflux de huguenots chassés de France) en fit un des auteurs protestants de premier plan du début du siècle. Il ne se résigna à publier que lorsque des esprits éclairés des Pays-Bas (Mr. d'Autun) d'Angleterre (le Dr. Lukas), et d'Amsterdam (Leclerc) l'y encouragèrent. Ce ractattos répondait, *tractatus* de facto, à une attente trans-euroéenne, non à une dmande spécifiquement neuchâteloise.

Rappelons que me traité des 3sources de la Corruption nr put vit le jour qu'après la victoire de Guillaume d'Orange sur Louis XIV à Ryswick en 1697, quand la France fut enfin *abattue* (voir lettre du 6 mai 1692), et qu'eut sonné l'heure, pour l'Europe nr-catholique de la liberté de culte, de conscience, de réunion, de ; d'un mot : *de penser par soi-même*.<sup>15</sup>

Nis avons quissé une analyse du tractatus de 1699 d'Ostervald, dans notre *Ostervald l'Européen*. Le première partie distingue entre une lecture de *sens commun* de la religion et son interprétation npphico-théologique. Ostervald reproche à ses contemporains d'en être restés à une connaissance élémentaire du discours de leur religion. Les Réformés et Luthériens se sont interrogés, sans succès, pendant deux cents ans, sur le sens de cette remarque. Nombreux furent les auteurs qui n'ont pas vu qu'Ostervald substituait à une lecture en pris directe de la Bible, une interprétation de la religion chrétienne, accordée à celle de la religion naturelle *originales et universalisa*. A cette remarque critique s'ajoute, dans la seconde partie de l'ouvrage, une marginalisation du dogme du péché origine et son remplacement par un discours sur les responsabilité politico-religieuse des chrétiens. Cette substitution est illustrée par une. énumération de nos devoirs envers Dieu, notre prochain

---

<sup>15</sup> Résumé de la définition dibbée par E.Kant de l'Aufklärung (*Was ist Aufklärung, Beiträge aus der beerlinischen monatsschrif*, édité par Norbert Hins e, Darmstadt 1973p.452 ( *Wuiss. Bychgesell.*))

et nous-même. On lit déjà cette présentation dans le catéchisme latin de Hugo Grotius écrit en niederdyutsch (vieux flamand) et en vers, au service des voyageurs en route pour l'Orient musulman. 9

Bref : le tractatus d'Ostervald est bien un manifeste de dimension européen d'une nouvelle théologie chrétienne., qui se dit *raisonnée*, *c.à/d.* en accord potentiel avec les Ecritures, la raison et la conscience. Les Anglais l'avaient appelés cette démarche, une *knnowledge* chrétienne digne du siècle des Lumières.-

---

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 12 février 1698

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol .51 p.42

Inventaire : Remerciements pour les réponses de Tronchin aux questions que pose le projet de *traité des Sources de la Corruption* en gestation.- On en est, à Neuchâtel, à la phase terminale du conflit Seigneurie/Cité. Moralité : écouter son devoir, non former des partis. Le salut par le conservatisme politico-religieux ?

Monsieur et très honoré Père,

J'ay toute la reconnaissance que je dois pour vos bontés envers moy, et particulièrement de ce que vous avés pris la peine de lire le projet de mon livre, et de m'en dire vostre sentimen. Il est vray que j'aurois peut-être encore de nouvelles grâces à vous demander sur ce sujet, mais je n'ay garde d'abuser de vostre patience. Je considère que vous n'avés pas le tems d'entrer dans tous les éclaircissements qui me seroient nécessaires. Tout ce dont je vous supplie, Monsieur, qu'il me soit permis, en cas que j'en vienne à l'impression, de vous communiquer certains endroits qui me font de la peine. Une chose surtout m'arreste. Comme d'un costé je ne puis gouter les explications que la plus part des Lieux Communs donnent à certains passages et à certaines matières; de l'autre je craindrois extrêmement de scandaliser les gens et de troubler la paix de l'Eglise. Or on m'insinue de quelques endroits que je m'écarte un peu des sentimens receus. Je ne crois pas le faire en des choses d'importance. Si je le fais quelque fois, c'est avec toute la circonspection, et mesme avec tous les égards possibles, pour ceux qui sont d'un sentimen contraire. Pardonnés-moy, Monsieur et très honoré Père, si je vous dis cecy, mais ce seul souci me fera prendre le parti du silence, y étant déjà porté par les défauts de l'ouvrage, et par le peu de secours que j'ay icy, estant absolument seul dans cette ville. Une chose pourtant me rassure en quelque façon : si ce défaut, dont je viens de parler, estoit bien sensible dans mon ouvrage, vous auriés eu la charité de m'en avertir.

Messieurs les Députés de Berne sont toujours icy, et ils y seront encore quelque tems suivant les apparences. Leur but est proprement de rétablir icy le calme et de terminer certaines difficultés qui se sont suscitées, en dernier lieu entre la Princesse et les Bourgeois. Cependant il n'y a encore

rien de fait. Malheureusement nous sommes peu disposés à la paix, les esprits s'aigrissent de part et d'autre. Si cela continue, et que ces Messieurs n'y remédient, notre Estat est, selon toutes les apparences, est à la veille d'une crise ou de quelque révolution. Vous avés bien raison, Monsieur, de dire, que l'intérêt de famille est capable de nous perdre, si cet intérêt est préféré au bien public. Peut estre est-ce là précisément la cause de tous nos maux, et ce qui nous menace pour l'avenir. Si chacun consultoit son devoir, et qu'on ne se proposast sinon de s'en acquitter, sous cette domination et dans la suite, tout seroit tranquille. Mais on est trop inquiet et pour le présent et pour l'avenir. Je prens la liberté de vous dire ce-cy, Monsieur, sachant que vous prenés beaucoup de part à ce qui nous concerne, et que vous aimés la justice et la paix. Des gens de vostre caractère et de vostre autorité seroient bien nécessaires dans un lieu où on est si fort en mouvement, et où à peine ose-t-on proposer des conseils sages et modérés.

Je suis toujours, avec un très profond respect,

Monsieur et très honoré Père,  
vostre très humble et obéissant serviteur  
*signée* : J.F. Ostervald